

Le comité recommande que M. Côté soit engagé comme mécanicien, pour la Cité, au salaire de \$0.90 de l'heure.

Le comité autorise le Trésorier à payer à Lebel Construction les sommes de \$133.75 et \$148.25, pour transport de tuyaux d'égoût à pied d'oeuvre.

Le comité autorise et recommande l'achat d'un camion et d'une remorque de M. Willie Letarte, pour le prix de \$4,000.00.

Et la séance est levée.

Gaston Riquet

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

Le 10 janvier 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue ce 10 janvier 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Riquet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 décembre 1948, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 353, autorisant la Cité de Drummondville à appliquer une somme de \$30,000.00 provenant de la vente du terrain du marché public, au paiement de l'achat d'une partie du terrain du centre civique et de la balance du prix d'achat d'un terrain de la Drummondville Cotton Co. Ltd, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE. *A*

Les échevins J.A. Savard, Robert Bernard et Léo Corriveau entrent, et prennent leurs sièges.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, savoir:-

Certificat no. 1, Roberts Filter,
MacLean-Hunter & Publishing Co.

\$ 4,725.00
10.00 *A*

Filius

Séverin St. Pierre, au sujet des égouts des rues
Cockburn, Bernard et Cormier,

\$ 6,305.63 ?

Alexandre Hardy, tuyaux de ciment,

592.43 1

Cyrille Labrecque,

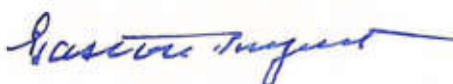
442.00 1 ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$600.00, à titre d'octroi, pour entretien des chemins d'hiver, à l'Association de la Voirie de Drummond. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation :-

No. de rôle 911, No. de cadastre P.139, Ancien propriétaire:- J. Ernest Henault, nouveau propriétaire:- Robert Lindsay. ADOPTE.

Et la séance est levée.



Maire.



Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 janvier 1949, tous les membres du Conseil siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que monsieur J. Avila Côté soit remercié immédiatement de ses services, et que le Trésorier soit autorisé à lui payer une semaine d'avis.

Le comité recommande que monsieur Henri Groulx soit nommé à la place de monsieur J. Avila Côté.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$100,000.00, cette somme étant 25% des revenus anticipés pour l'exercice 1949; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$100,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursés à la Banque durant l'exercice 1949. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1949, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$100,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, la somme de \$200,000.00, à compte sur le règlement no. 347 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$435,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$200,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en

vertu dudit règlement no. 347. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1949, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$200,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à débiter au compte surplus revenus accumulés à date la somme de \$3,739.87, qui représente l'escompte payé lors de la vente des obligations en vertu du règlement no. 311, et la somme de \$4,254.70 représentant l'escompte payé lors de la vente des obligations en vertu du règlement no. 333.

Le comité autorise le Trésorier à rembourser à Willie Pelletier la somme de \$7.50 payée sur licence.

Le comité autorise le Trésorier à payer une somme de \$19.75 à Jos. Moreux, en règlement des dommages que ce dernier aurait subis sur la rue Brock.

Le comité recommande que le cas de Zoël Marcoux, et de son bébé, soit accepté pour Assistance Publique.

Et la séance est levée.

Gaston Niquet
Maire.

Marcel Marois
Greffier.

Le 13 janvier 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 13 janvier 1949, à l'Hôtel de Ville, à 7.30 heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bennard, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, et Léo Surprenant.

Le comité entend monsieur Goulet, i.c., au sujet des égoûts à construire pour desservir une partie des terrains du quartier Ouest, avoisinant le cimetière. Monsieur Goulet soumet différents projets, et après étude, le comité recommande de construire les égoûts sur la rue Pelletier, de façon à desservir les maisons du Bien-Etre Ouvrier, avec l'installation d'une pompe au milieu des rues St. Alfred et Pelletier. Ces travaux pourront suffire d'ici à ce que les travaux d'égoûts sur la rue St. Alfred se fassent.

Partie
~~Partie~~ Le comité recommande que le salaire de M. Donat Poirier, employé de la *la*, soit porté à \$30.00 par semaine, et que monsieur Urbain Racicot soit engagé comme employé du filtre, à \$33.00 par semaine.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à annuler un compte au montant de \$62.48, chargé aux Demoiselles Fortin, pour réparation d'égoût.

Et la séance est levée.

Gaston Niquet
Maire.

Marcel Marois
Greffier.

Le 17 janvier 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 17 janvier 1949, à l'Hôtel de Ville, à 7.30 heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité entend monsieur J.O. Montplaisir faire l'exposé de son travail auprès des autorités de la Canadian Marconi, pour l'achat de la vieille cheminée existant sur le terrain de cette compagnie, afin de servir d'incinérateur. Cette question est laissée à l'étude, afin de consulter les autorités fédérales.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance en faveur de Dame Veuve James Price, pour la propriété no. de cadastre 15 du quartier Est de la Cité de Drummondville, qu'elle détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, Dame Price ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété.

Le comité recommande que les comptes suivants soient acceptés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, savoir:-

Crépeau & Côté, honoraire pour la préparation des plans du filtre:-	\$ 7,500.00
Félicien St.Pierre, acompte au sujet des égoûts des rues Cormier, Toupin, Cockburn et Boulevard Bernard :-	\$ 4,693.28
Willie Letarte, achat d'un camion et fardier	\$ 4,000.00

Le comité entend M. Paul Labranche, au sujet des plans et devis du garage municipal et marché public.

Le comité recommande que des soumissions séparées soient demandées pour la construction du garage municipal, du marché public, et aussi pour les sous-contrats de chauffage, plomberie et électricité; lesdites soumissions devant être reçues pour le 14 février 1949, à huit heures p.m.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Clara Harris
Greffier.

Le 24 janvier 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 24 janvier 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire M^r. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 10 janvier 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 10, 13, 17 janvier 1949. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 354, amendant le règlement no. 320 concernant la circulation, subit sa première lecture.

Le Conseil entend une délégation de la Canadian Celanese Limited, ainsi que monsieur Donat Bourgeois, au sujet d'une plainte que ces derniers désirent porter contre le C.N.R., pour les retards causés à la circulation par le stationnement des trains sur les rues Hériot, Brock, Lindsay et Boulevard St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le greffier soit chargé d'écrire au C.N.R. pour demander de remédier sans délai à cette situation déplorable pour les ouvriers de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce, demandant que des plaques indicatrices "zone d'école" soient placées vis-à-vis les écoles. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que cette demande soit accordée, et que les dites indications soient posées par la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le certificat no. 4, re: usine de filtration, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer à R.E. Stewart Construction la somme de \$19,530.00, telle que mentionnée sur ledit certificat. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, savoir:-

Félicien St.Pierre, \$4,857.31, acompte sur ses contrats d'égoûts sur les rues Cormier, Cockburn, Bernard et Loupin;

Armand Deslandes, \$719.25, pour tuyaux. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre des Frères de la Charité, en date du 15 janvier 1949, demandant que le nom de avenue Marier soit changé pour le nom de "avenue des Frères", nom sous lequel cette avenue a toujours été

connue. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que cette demande soit accordée, et que cette avenue soit désormais désignée sous le nom de "avenue des Frères". ADOPTE.

Le Conseil entend monsieur Jos. Lussier, au sujet de sa demande concernant deux rues qu'il a tracées sur sa propriété dans le quartier Nora, et dont il voudrait que la Cité prenne l'entretien. Comme ces rues présentent une pente assez raide, monsieur Lussier se déclare prêt à payer les frais du service du bull-dozer pour l'aplanissement de ces côtes.

Et la séance est levée.

Jos. Lussier

Maire.

Marcel Marier

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 janvier 1949, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité; En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, maire-suppléant.

Le comité entend une délégation de certains propriétaires de la rue Chapleau, demandant la construction immédiate de l'égout sur cette rue. Le comité fait savoir à ces propriétaires que la construction de cet égout commencera d'ici le 15 février.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer une somme de \$50.00 à la L.O.C.F., section SS. Pierre & Paul, à titre d'octroi pour la fête des enfants, que cette association a organisée à l'occasion de Noël.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de la chambre de Willie Letour, pour deux semaines, suivant recommandation du constable Boucher, dans son rapport du 21 janvier 1949.

Le comité recommande que le plan révisé préparé par Bell Telephone Co., en date du 20 janvier 1949, M.D. no. 64, concernant la ligne sur l'avenue des Frères, soit accepté, sujet cependant à être approuvé par l'abbé Parenteau.

Le comité recommande l'achat d'une pompe pour les égouts, au prix de \$660.00, de la Cie Darling Bros. Ltd.

Le comité recommande que les permis de constructions suivants soient approuvés:- Adélard Lascelles, rue Chassé; Gérard Houle, rue Poirier.

Sur rapport de l'ingénieur, à l'effet que des locataires continuent d'occuper la propriété de la Holtite Rubber Co., sur la rue Lindsay, le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser la compagnie que le présent mode d'imposition de taxe d'eau ne peut être changé tant et aussi longtemps qu'il y aura des locataires dans cette maison.

Et la séance est levée.

Dr. Antoine Turcotte

Maire-suppléant.

Marcel Marier

Greffier.

Le 8 février 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 8 février 1949, à 7.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Emile Lauzière, Antoine Niquet, et J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,500.00 à l'Harmonie de Drummondville, comme octroi de la Cité pour 1949.

Le comité étudie le budget pour 1949, tel que préparé par le Trésorier, prévoyant un montant de \$412,000. de recettes, et un montant de \$411,533.67 de dépenses, laissant un surplus de \$466.33. Le comité recommande que ce budget soit accepté.

ATTENDU qu'il serait tout à l'avantage de la Cité de construire et d'ériger, dans un endroit central et provisoire, un édifice capable de recevoir les services municipaux et tous les services provinciaux et fédéraux opérant actuellement à Drummondville, sauf ceux du Bureau de Poste pour le Fédéral, et de la Commission des Liqueurs pour la Provincial;

ATTENDU que le coût de la construction de cet édifice par la Cité, et le remboursement annuel, en capital et intérêts, de l'emprunt qui sera effectué à ces fins, aussi bien que le coût de l'entretien de cette bâtisse, seront payés et compensés par le loyer que rapportera l'occupation de ces divers services;

Le comité recommande qu'avant qu'un règlement soit passé à ces fins, une résolution soit immédiatement adoptée par le Conseil à l'effet de faire aux deux Gouvernements l'offre de bénéficier des locaux qui pourront être mis à leur disposition, dans l'édifice susdit, pour les fins de leurs services respectifs, et que les Ministères des Travaux Publics soient immédiatement mis au courant de la résolution qui sera adoptée et de l'offre qu'elle contiendra; les membres du Comité étant d'opinion que toute entente dans ce sens serait dans l'intérêt de la Cité de Drummondville et des Gouvernements concernés.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter de Francis Hankin, une bouilloire à gazoline Hauck No. 465, pour dégeler les bornes-fontaines et puisards.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Marcel Marois
Greffier.

LISTE DES SOUMISSIONS

G A R A G E

	<u>Electricité-Chauffage</u>		<u>-Plomberie</u>	<u>Balance de la const.</u>	<u>Total</u>
B. Robidas				131,300.00	131,300.00
Lamothe-Fortin	5,000.00	15,846.00	3,233.00	142,453.00	156,532.00
Stewart	7,700.00	15,721.00	6,400.00	155,008.00	184,829.00
Jeanson	8,000.00	15,721.00	6,400.00	166,740.00	196,861.00
J.A. Michaud	7,965.00	13,800.00	7,000.00	182,500.00	211,265.00
C. Michaud	7,965.00	15,846.17	3,233.24	178,000.00	205,044.21
Pat. Vignault		17,113.37	4,121.90		21,235.27
V.L. Plamondon		15,600.00	6,700.00		22,300.00
G. Bolduc	8,206.40				8,206.40
A. Toupin	5,895.00				5,895.00
Santerre	5,940.00				5,940.00
Bolduc		15,721.00	6,400.00		22,121.00
J. Joly		15,846.17	3,233.24		19,079.51
Joyal		13,800.00	7,000.00		20,800.00
I. Bonin		15,702.17	3,268.12		18,970.29

ENTREPOT POUR LE SABLE

B. Robidas				12,650.00	12,650.00
Lamothe-Fortin	75.00	551.14	150.00	10,556.86	11,332.00
G. Bolduc	75.00				75.00
A. Toupin	40.00				40.00
Santerre	40.00				40.00
Bolduc		479.00	100.00		579.00
J. Joly		551.14	150.00		701.14
Joyal		1,300.00			1,300.00
I. Bonin		542.18	144.50		686.68
Stewart	100.00	479.00	100.00	13,612.00	14,291.00
Jeanson	50.00	479.00	100.00	12,301.00	12,930.00
J.A. Michaud	45.00	1,300.00		17,700.00	19,045.00
C. Michaud	45.00	551.14	150.00	18,000.00	18,746.14
Pat. Vignault		892.50	90.00		982.50
V.L. Plamondon		1,000.00	200.00		1,200.00

M A R C H E

B. Robidas				74,650.00	74,650.00
Lamothe-Fortin	3,050.00	2,669.00	1,046.00	64,183.00	70,948.00
G. Bolduc	7,130.00				7,130.00
A. Toupin	5,998.00				5,998.00
Santerre	5,990.00				5,990.00
Bolduc		2,000.00	1,300.00		3,300.00
J. Joly		2,669.52	1,046.35		3,715.87
Joyal		5,500.00	3,500.00		9,000.00
I. Bonin	2,509.60		1,187.95		3,697.55
Stewart	6,980.00	2,000.00	1,300.00	85,712.00	95,992.00
Jeanson	7,500.00	2,000.00	1,300.00	93,300.00	104,100.00
J.A. Michaud	5,990.00	3,500.00	5,300.00	150,000.00	164,990.00
C. Michaud	599.00	2,669.52	1,046.35	148,000.00	152,314.47
Pat. Vignault	800.00		2,908.00		3,708.00
V.L. Plamondon	1,500.00		2,000.00		3,500.00

GRAND TOTAL

B. Robidas	218,600.00
Lamothe-Fortin	248,812.00
G. Bolduc	15,411.70
A. Toupin	11,933.00
Santerre	11,970.00
Bolduc	26,000.00
J. Joly	23,496.52
Joyal	31,100.00
I. Bonin	23,354.52
Stewart	281,332.00
Jeanson	299,200.00
J.A. Michaud	395,300.00
C. Michaud	376,105.42
Pat. Vignault	25,925.77
V.L. Plamondon	27,000.00

Le 14 février 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 février 1949, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 janvier 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 24 janvier et 8 février 1949. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 354, amendement le règlement no. 320 concernant la circulation, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE.

La Cité de Drummondville a appris avec une grande joie la nomination de Mgr. Roméo Gagnon au siège épiscopal d'Edmonton. La Cité de Drummondville voit dans cette nomination la récompense du travail admirable, de l'esprit de dévouement, de la grande piété, dont a toujours fait preuve Mgr. Roméo Gagnon, et sur proposition de l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Antoine Niquet, le greffier est chargé de transmettre à Mgr. Roméo Gagnon les meilleurs vœux de toute la population de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions pour la construction d'un garage municipal, d'un entrepôt pour le sable, d'un marché public, avec en plus les sous-contrats d'électricité, de chauffage et de plomberie. Les soumissions se lisent comme suit:- (voir liste ci-annexée)

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Ernest Bergeron, pour l'établissement d'un poste de taxis sur un terrain situé entre le chemin de fer C.N.R. et le restaurant Chez Solide. Le Conseil décide d'ajourner sa décision sur cette question, afin de mieux l'étudier.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du C.N.R., en date du 4 février, par laquelle la Compagnie avise la Cité que pour se rendre à la demande du Conseil, la compagnie a décidé d'interrompre tout mouvement d'aiguillage obstruant les rues Lindsay, Brock et Hériot, de 12.01 p.m. à 12.15 p.m., aussi de 12.45 p.m. à 1.00 p.m. Le Conseil charge le greffier de remercier la compagnie de cette décision.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que demande soit faite à la Commission des Prix, afin de faire fixer le loyer de la maison occupée actuellement par E.G. Malouin, rue "Rock", et qui appartient à la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre des Commissaires d'Ecoles de Drummondville, en date du 11 février 1949, informant la Cité que la Commission Scolaire est prête à céder à la Cité une certaine lisière de terrain en face de l'Ecole Garceau, sur la rue Lindsay, dès que le Conseil de la Cité aura fourni les précisions nécessaires. Le Conseil charge le greffier de remercier les Commissaires d'Ecoles de Drummondville, et de les aviser que le Conseil leur fournira les détails d'ici quelque temps.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville adopte encore cette année l'avance de l'heure, du 24 avril au 25 septembre 1949. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de certaines réclamations pour dommages, faites à la Cité, par Dame J. Brunelle, Dame Patrick Vignault, Dame Thomas St-Onge, Roch Carpentier, Arthur Malenfant, Philippe Maurice. Ces réclamations sont référées à l'aviseur légal, pour étude.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation :-

No. de rôle 3793, no. de cadastre:- 159-53, 160a-69, inscrire Denis Crépeau comme nouveau propriétaire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin J. A. Savard, que la Cité de Drummondville accorde à la Société Canadienne de la Croix Rouge la même souscription que l'an dernier, soit la somme de \$50.00. ADOPTE.

Le Conseil étudie de nouveau l'achat des lampadaires au Parc Ste. Thérèse, et spécialement les deux propositions de M. Armand Toupin, contracteur-électricien de la Cité, contenues dans sa lettre du 14 février 1949, lettre qui faisait suite à celle du 24 janvier 1949. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité accorde à monsieur Armand Toupin le contrat d'achat et d'installation de 9 lampadaires, pour le prix de \$3,171.50, suivant sa proposition no. 2, la Cité payant de plus au dit contracteur-électricien la somme de \$32.00 par base pour chaque lampadaire, et moyennant ce prix, ledit contracteur se charge de faire une installation complète et de première classe. ADOPTE.

Le Conseil étudie de nouveau les soumissions. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'étude de ces soumissions soit ajournée au comité, et que le greffier soit autorisé à retourner immédiatement les chèques aux soumissionnaires suivants:- Stewart Construction, Jeanson, J.A. Michaud, Cyrille Michaud, Pat. Vignault. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$57,588.53 au compte budget, et de \$41,803.58 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de l'ingénieur E. Goulet, au montant de \$3,866.00, pour la préparation des plans et estimés pour la construction d'égout et d'aqueduc, pour le territoire compris entre les limites sud de la Cité, la Rivière Noire, la rue St.Pierre et le Boulevard St.Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville renouvelle le bail avec le Ministère du Procureur Général, pour la location de la salle de l'Hôtel de Ville; et que le maire et le greffier soient autorisés à signer tel renouvellement. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire.

Marcel Marier
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 février 1949, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité étudie les soumissions, mais aucune décision n'est prise, et la question est ajournée, pour étude, le comité de construction devant, dans l'intervalle, trouver le moyen de réduire le coût de construction de l'écurie du garage municipal et du marché public.

La demande de Dame W. Leblanc, pour Assistance Publique, est acceptée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$250.00, à l'occasion du Congrès des Requetteurs.

Le comité recommande que la demande de M. Adrien Dumeine, au sujet d'un de ses fils qu'il désire placer à l'Ecole de Réforme, soit refusée.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 18 février 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 18 février 1949, à 8 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité entend une délégation du Club de Baseball de Drummondville, au sujet d'une demande d'octroi au montant de \$2,500.00. Après avoir entendu les explications des directeurs du Club, le comité recommande qu'un octroi de \$1,500. soit accordé au Club de Baseball de Drummondville.

Le comité entend une délégation de la Ligue des Propriétaires qui demande au Conseil de ressusciter le Comité d'Urbanisme. Le comité se déclare favorable à ce projet, mais il demande à la Ligue de fournir plus de détails concernant ce projet afin de bien en apprécier la portée.

Le comité entend une délégation de la L.O.T.J., au sujet du Centre Civique. Cette question est ajournée pour étude.

Le comité recommande que la demande de Louis-Philippe Faucher, pour Assistance Publique, soit acceptée.

Lecture est donnée de la lettre préparée par l'architecte Paul Labranche, aux entrepreneurs Benjamin Robidas et Fortin & Lamothe, leur demandant :-

1. d'enlever cinq pieds de brique à la tour pour boyaux.
Cette tour aura maintenant 65 pieds au lieu de 70'-0".
2. d'enlever complètement l'item "Entrepôt de sable."
3. Si, au cas, où le Conseil déciderait de remplacer la pierre du mur du garage par de la brique de la même qualité que la brique à l'étage supérieur, quel serait le prix.

L'entrepreneur Benjamin Robidas déclare, par une lettre du 17 février 1949, qu'il est prêt à enlever \$1,600. dans le premier cas, \$12,650. dans le deuxième cas, et \$10,000. dans le troisième cas.

Les entrepreneurs Fortin & Lamothe, dans une lettre du 17 février 1949, déclarent qu'ils sont prêts à enlever \$1,800. dans le premier cas, \$10,555.86 dans le deuxième cas, et \$2,700.00 dans le troisième cas.

Le comité recommande que la construction du garage municipal et du marché public soit accordée à Benjamin Robidas, en tenant compte de sa lettre du 17 février 1949, pour le prix de \$194,350.00, le tout sujet à la passation d'un contrat et à l'approbation par les électeurs d'un règlement qui sera passé par le Conseil à ce sujet pour emprunter la balance nécessaire pour cette construction.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Toupin, en date du 18 février 1949, déclarant qu'il est prêt à enlever une somme de \$5,000.00 pour les rixtures électriques.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Irénée Bonin, en date du 18 février 1949, déclarant qu'il est prêt à enlever une somme de \$3,500. suivant les changements demandés par l'architecte dans sa lettre du 17 février 1949.

Voir résol. du
28/1/49,
re: chauff-
fage et
plomberie.

~~Le comité recommande que le contrat de plomberie et de chauffage soit accordé à M. Irénée Bonin, pour le prix de \$19,167.84, et que le contrat d'électricité soit accordé à M. Armand Toupin, pour le prix de \$6,933.00.~~

Et la séance est levée.

Armand Toupin
Maire.

Armand Toupin
Greffier.

Le 28 février 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, Lundi, le 28 février 1949, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Émile Lauzière, et J. Amédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 février 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 14 et 18 février 1949. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J. A. Savard, que ces rapports soient approuvés, sauf ce qui a trait à la résolution passée à la séance de comité le 18 février 1949, accordant le contrat de plomberie et chauffage à Irénée Bonin, pour le prix de \$19,167.84, ladite résolution étant par les présentes annulée et remplacée par la suivante :-

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le contrat de plomberie pour le garage municipal et marché public soit accordé à M. Jean Joly, pour le prix de \$4,279.69, et que le contrat de chauffage soit accordé à M. Irénée Bonin, pour le prix de \$14,711.77; le tout sujet à la passation d'un contrat avec la Cité, et sujet à l'approbation d'un règlement d'emprunt par les électeurs-propriétaires. ADOPTE.

Le Conseil étudie la demande de la Cie Southern Canada Power, contenue dans une lettre de ladite compagnie en date du 25 février 1949, pour enlever un orme sur la rue Lindsay, près de la rue St. Georges. Le Conseil décide d'ajourner sa décision, afin de mieux étudier cette demande.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 8 février 1949, demandant à la Cité un délai de quelques mois avant la mise en exécution de la décision du Conseil de la Cité de Drummondville, au mois de mars 1948, de ne plus envoyer la brigade des incendies dans les municipalités environnantes.

Lecture est donnée d'une lettre des Cantons de Wendover et Simpson, en date du 8 février 1949, demandant à la Cité de revenir sur sa décision du mois de mars 1948, au sujet de la brigade des incendies.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à ces municipalités, ainsi qu'aux municipalités de St. Simon et Drummondville-Ouest, pour les inviter à venir discuter de cette question à la séance du 14 mars 1949.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 11 février 1949, faisant part à la Cité que la Ligue appuie la demande au Conseil pour le prolongement du mur en béton, au Parc Ste. Thérèse, et aussi d'une autre résolution demandant d'améliorer et réparer le système d'alarme actuel, au lieu de faire l'installation d'un nouveau système, et demandant aussi au Conseil de bien vouloir considérer l'opinion de la Ligue à ce sujet. Cette question est laissée à l'étude.

L'échevin Léo Corriveau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt, au montant de \$125,000.00, étant la balance nécessaire pour permettre à la Cité de construire le marché public et garage municipal pour lesquels une somme de \$140,000. a déjà été approuvée par le règlement no. 324.

L'échevin Émile Lauzière donne avis de motion d'un règlement pour autoriser la Cité à emprunter une somme de \$88,000.00, ce montant étant nécessaire pour compléter la construction du filtre, construction déjà approuvée et autorisée par le règlement no. 334.

Le Conseil prend connaissance de la demande de messieurs Lionel Provencher et Raymond Dalpé, en date du 14 février 1949, pour la construction d'égout sur la rue Leclair; Le Conseil charge le greffier de répondre à ces messieurs que leur demande sera étudiée lors de la préparation d'un prochain règlement de travaux publics.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$3,300.75 à Félicien St.Pierre, suivant les estimés préparés par l'ingénieur de la Cité, concernant les égouts des rues St.Pierre, Cockburn, Cormier et Savard. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Union des Electeurs, ainsi que d'une requête de citoyens de la Cité, s'opposant à la taxe de vente municipale.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que l'échevin Antoine Niquet soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce, fournissant à la Cité certains détails sur les incinérateurs municipaux.

Et la séance est levée.

Gaston Niquet
Maire.

Marcel Marin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 février 1949, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, ainsi que l'échevin Robert Bernard, siègent en comité.

Le comité entend M. Lucien Charland, au sujet du bornage de son terrain avec la Cité, et aussi au sujet de l'expropriation d'une partie de son terrain. Le comité demande à M. Charland d'établir un prix, et le greffier est chargé d'aviser les évaluateurs de préparer un rapport sur la valeur de cette partie de terrain.

Le comité autorise le greffier à retourner les chèques accompagnant les soumissions pour garage municipal et marché public à MM. Irénée Bonin, Armand Toupin, Benjamin Robidas, Fortin & Lamothe.

Le comité autorise le Trésorier à payer une somme de \$25.00 comme souscription de la Cité à la Fédération canadienne des Maires et des Municipalités.

Le comité autorise le Trésorier à payer à l'Hôpital Ste.Croix le compte de Etienne Dugré, au montant de \$105.00, ledit compte étant chargé à l'Assurance Patronale.

Le comité autorise le Trésorier à ne charger qu'un-quart de licence à Lucien Manseau, pour le magasin Madeleine et Pierre.

Le comité décide de réclamer la somme de \$200.00 étant le montant du compte dû par Alphonse Paradis, pour loyer des pompes le 26 septembre 1948, à Hemmings Falls.

La demande de M. D. Dumaine, pour placer un de ses fils à l'Ecole de Réforme, aux frais de la Cité, revient devant le comité, et cette demande est de nouveau refusée.

La demande des Jeunes Laurentiennes, contenue dans leur lettre du 16 février 1949, pour vendre des pensées de Dollard, le 24 mai prochain, est accordée.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire.

Marcel Havin
Greffier.

Le 14 mars 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 14 mars 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J.A. Savard; en l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière, tenue le 28 février 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement no. 355, autorisant un emprunt de \$125,000.00, étant la balance nécessaire pour construire le marché public et garage municipal, pour lesquels un emprunt de \$140,000.00, a déjà été approuvé par le règlement no. 324.

Première lecture est donnée du règlement no. 356, autorisant un emprunt de \$88,000.00, pour compléter la construction du filtre, construction déjà approuvée par le règlement no. 334.

Lecture est donnée d'une lettre du Centre au Bien-Etre Ouvrier Inc., demandant que la rue Savard soit entretenue par la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le certificat no. 5, re:- usine de filtration, tel que préparé par les ingénieurs Crépeau & Côté, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer à R.E. Stewart Construction la somme de \$17,100.00; que le certificat no. 2 soit aussi accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer à Roberts Filter Co. la somme de \$9,756.00. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un avis public à l'effet qu'avis de motion a été donné au Conseil de Comté de Drummond, par le maire E. Grisé, que

le chemin du 4e Rang, entre le pont de la Rivière Noire et la route de division entre St.Simon et Grantham-Ouest, qu'un règlement sera soumis à la prochaine séance du Conseil de Comté, pour faire déclarer ce chemin "chemin de comté". Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que l'aviseur légal, Me. Roger Séguin, soit chargé de représenter les intérêts de la Cité à la prochaine séance du Conseil de Comté, soit le 8 juin 1949. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de la demande de M. E.W. Martel, contenue dans sa lettre du 11 mars 1949, ainsi que d'une demande verbale faite par M. Paul Ally, au nom de la Coopérative SS.Pierre & Paul, pour obtenir les services d'égoût et d'aqueduc dans une partie de territoire avoisinant les rues Gobeil, St.Georges, Lowring. Le Conseil décide d'étudier le coût de construction de ces égoûts et aqueduc, avant de prendre une décision à ce sujet.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Crépeau, Côté et Lemieux, ingénieurs-conseil au sujet de la construction du riltre, demandant que le chèque donné par Roberts Filter Co., au montant de \$11,444.00, comme garantie de l'exécution de leurs travaux, soit remplacé par un bon de garantie, no. 810,174, avec la Cie Canadian Surety. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Robert Bernard, que cette demande soit acceptée, et que le Trésorier soit autorisé à retourner à Roberts Filter Co., leur chèque au montant de \$11,444.00, et que la Cité accepte la police de garantie émise par la Cie Canadian Surety, en faveur de la Cité, au montant de \$11,444.00. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$26,557.86 au compte budget, et de \$9,954.24 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Robert Bernard, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée d'une requête des Loisirs SS.Pierre et Paul, demandant un octroi de la Cité. Cette question est référée au comité, pour étude.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 28 février 1949, contenant deux résolutions:- l'une ayant trait au Terrain de l'Exposition, et l'autre, à la question de la taxe de vente et taxe sur services publics. Le Conseil décide de réréférer ces questions à plus tard, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la séance soit ajournée à mardi, le 15 mars 1949, à l'heure régulière des séances de ce Conseil. ADOPTE.

Ant. Niquet
Maire-suppléant.

Marcel Martin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 mars 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le comité entend les délégués des municipalités de St.Simon, Ville St.Joseph, Drummondville-Ouest, et Canton de Wendover et Simpson, au sujet de cette question du service des incendies. Les délégués des municipalités de St.Simon, Ville St.Joseph, et Canton de Wendover et Simpson ayant assuré les membres du

Conseil de la Cité que, durant le cours de l'année 1949, leur conseil respectif verra à se procurer tout l'équipement nécessaire pour combattre l'incendie, et qu'ils n'auraient besoin que d'un délai, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville accorde à toutes ces municipalités une extension de délai jusqu'au premier janvier 1950, pour le service des incendies de la Cité, mais que, passé cette date, la brigade des incendies de la Cité ne pourra plus continuer de les servir. ADOPTE.

Le comité prend connaissance d'une lettre de M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, en date du 28 février 1949.

Le comité prend connaissance d'un transport de compte fait par la Municipal Signal & Supply Co., de Montréal, à la Banque de Montréal, succursale avenue du Parc et Bernard, pour un compte au montant de \$3,009.00, que la Cité doit à cette compagnie pour l'installation du système de signalisation électrique au coin du Boulevard Mercure et rue Celanese, compte qui ne sera dû qu'au mois de novembre 1949. Le comité accepte ce transport de compte, et paiera à la Banque de Montréal à la date convenue.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00 aux Loisirs SS. Pierre et Paul.

Le comité recommande que le salaire de Gérard Berthiaume, du département de la Voirie, soit porté à \$0.70 de l'heure.

Le comité prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 14 mars 1949, demandant certains renseignements sur la construction du garage municipal et marché public.

La demande de Gustave Farley, 109, 7e avenue, St. Jean-Baptiste, pour l'établissement d'un kiosque au Parc Ste. Thérèse, est refusée à l'unanimité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter d'avance environ 1500 pieds de tuyaux de béton, de St. Hyacinthe, et une certaine quantité chez Deslandes et Hardy.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à Municipal Signal & Supply Co., la somme de \$254.01.

Lecture est donnée d'une lettre de Walter Arel, 489 rue Garceau, en date du 25 février 1949, demandant qu'un trottoir soit construit sur la rue Garceau, suivant le règlement qui a été voté en 1947, et que la Cité oblige la Cie Southern Canada Power à couper les branches sur le terrain vacant, suivant le règlement. Le comité charge le greffier d'aviser monsieur Arel que le trottoir sera construit dans le cours de l'été, et qu'avis sera envoyé à la Compagnie Southern Canada Power.

Et la séance est levée.

Ant. Vignot
Maire-suppléant.

Muséllan
Greffier.

Le 15 mars 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 15 mars 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 14 mars 1949.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Dr. Antoine Turcotte, Emile Lauzière, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Léo Corriveau. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 333, autorisant un emprunt de \$125,000.00, étant la balance nécessaire pour construire le marché public et garage municipal, pour lesquels un emprunt de \$140,000.00 a déjà été approuvé par le règlement no. 324.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le règlement no. 333 soit approuvé. ADOPTÉ.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 336, autorisant un emprunt de \$88,000.00, pour compléter la construction du filtre, construction déjà approuvée par le règlement no. 334. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le règlement no. 336 soit approuvé. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la votation sur les règlements nos. 333 et 336 soit fixée aux 1 et 2 avril 1949. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Ant. Niquet
Maire-suppléant.

Marcel Marois
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 15 mars 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

La demande de Romulus Baril, pour Assistance Publique, est refusée.

Le comité recommande que le loyer de Egide Malouin soit fixé à \$40.00 par mois.

Le Conseil charge le greffier de demander à Ville St. Joseph la permission d'embrancher les égouts de la Cité sur le collecteur de Ville St. Joseph, qui va à la Rivière Noire, sur la rue Marchand, dans la nouvelle subdivision de madame Bérard.

Le comité demande au greffier d'écrire à St. Simon, pour obtenir la permission d'embrancher les services d'égouts de Joseph Jacques, contribuable de la Cité, sur la rue Laontaine, sur les égouts de St. Simon.

Le comité prend connaissance du rapport de l'ingénieur, sur le coût de construction des égouts et aqueduc pour desservir les maisons projetées de Martel, et autres, et Coopérative SS. Pierre et Paul.

L'estimé donnant un chiffre de \$40,447.50, le comité recommande que la demande de ces messieurs soit refusée, vu le coût trop élevé de construction de ces égouts et aqueduc *pour le moment*

Et la séance est levée.

Ant. Niquet

Maire-suppléant.

Marcel Marin

Greffier.

Le 28 mars 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 28 mars 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Saverd, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière, tenue les 14 et 15 mars 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 14 et 15 mars 1949. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion d'un règlement pour autoriser la Cité de Drummondville à acheter l'immeuble de la Commission Scolaire, occupé actuellement par l'Ecole des Arts et Métiers, pour le prix de \$50,000.00. A

Lecture est donnée du rapport d'audition pour l'année 1948, préparé par Corriveau & Ostiguy. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce rapport soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer le compte dû à ces auditeurs, soit la somme de \$1,000. A ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de la lettre de monsieur Armand Cloutier, député, en date du 25 mars 1949, par laquelle ce dernier avise la Cité que, vu la construction d'un édifice fédéral dans un avenir rapproché, pour loger tous les services fédéraux, ces services ne pourront être contenus dans l'édifice municipal projeté.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hon. Lionel Chevrier, ministre des Transports, en date du 22 mars 1949, refusant la demande de la Cité, pour un octroi pour la construction d'un aéroport municipal.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet

Maire.

Marcel Marin

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 mars 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité entena une délégation de vendeurs de patates irites, ces derniers demandant à la Cité de leur permettre pour une autre année la vente des patates irites. Cette question est laissée à l'étude.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Le comité entend M. Napoléon Boucher, du Quartier St. Pierre, au sujet de la licence qui lui est chargée par la Cité, monsieur Boucher demandant que cette licence ne lui soit pas chargée. Le comité refuse cette demande.

Le comité recommande que le restaurant du kiosque au Parc Ste. Thérèse soit loué à Théophile Morrisette, 12 St. Henri, à raison de \$75.00 pour la saison d'été, et le paiement de la licence; à condition touterois que le bail ne puisse être cédé sans la permission de la Cité, que M. Morrisette ne fasse aucune musique après 10.30 heures p.m., ni aucune installation de haut-parleur; le tout sous la surveillance du chef de police.

Le comité prend connaissance du contrat de location d'une certaine partie de terrain au Centre Civique, à l'Oeuvre des Terrains de Jeux. Après certaines modifications, le comité autorise le maire et le greffier à signer le dit contrat.

Le comité recommande qu'une somme de \$25.00 soit payée à Dame Thomas St. Onge, en règlement final de l'accident qu'elle a subi dans la Cité, le tout touterois sans préjudice aux droits de la Cité, et pour acheter sa paix.

Le Conseil étudie de nouveau la question de l'élargissement d'une partie de la rue Lindsay, et la question est laissée à l'étude, afin de visiter de nouveau les lieux.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. David Duchesneault, pour la construction d'un immeuble d'un étage seulement.

Le comité recommande l'achat d'un Ford 1949 DeLuxe Sedan Noir, avec les accessoires suivants:- air conditionné, Pneu et Tube de Rechange, Oil Filter & Oil Bath Air Cleanser, Batterie 120 Amp., Seat Covers, pour le prix de \$2,163.75, de Pinard & Pinard Ltée, ladite compagnie créditant une somme de \$1200.00 pour le Ford Sedan Noir 1948 que la Cité cèdera.

Le comité autorise aussi l'achat d'un générateur 45 Amp. avec garantie par International Electric, pour le prix de \$175.00, tel que mentionné dans la lettre de Pinard & Pinard Ltée, en date du 28 mars 1949, ledit générateur devant être installé sur la nouvelle- voiture Ford 1949.

Le comité recommande de remplacer le nom de rue Guilbault, par celui de Ringuet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$40.00 pour une page d'annonce dans le programme-souvenir de la Société d'Agriculture.

Le comité entena une délégation du Club de Baseball Reds de Drummondville, demandant un octroi. La question est restée à l'étude.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Marcel Charrier
Greffier.

Le 11 avril 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 11 avril 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 mars 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil, pour souligner l'heureux retour de l'échevin Léo Surprenant, qui vient de passer un séjour de plusieurs mois en Floride.

Son Honneur le Maire se fait aussi l'interprète du Conseil, pour annoncer l'excellente nouvelle que la Sylvania Company (Canada) Limited s'installe définitivement à Drummondville, à l'ancienne Ecole des Arts et Métiers.

Le greffier donne lecture du rapport de la votation sur les règlements numéros 355 et 356, votation tenue les 1 et 2 avril 1949.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1949.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet d'autoriser le Conseil de la Cité de Drummondville à faire l'acquisition de l'immeuble de la Commission Scolaire servant actuellement d'Ecole des Arts et Métiers, p.7-(38,39,40,41) du quartier Est, pour le prix de \$50,000.00.

Lecture est donnée d'une résolution du Conseil de Ville St. Joseph, accordant la permission d'embrancher les égouts de la Cité sur le collecteur de Ville St. Joseph, pour desservir les terrains de la nouvelle subdivision de madame Bérard, l'ingénieur de la Cité devant cependant fournir un plan de tous les raccordements qui seront faits par la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil de Ville St. Joseph, datée du 9 avril 1949, par laquelle cette ville demande à la Cité la permission de raccorder les conduites d'eau des rues Melançon et Marchand à celles de la Cité sur les mêmes rues. La question est laissée en suspens.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St. Simon, en date du 8 avril 1949, en vertu de laquelle cette municipalité accepte le principe de collecter ses égouts avec ceux des propriétaires dont les lots sont situés sur la rue LaFontaine, dans St. Simon de Drummond.

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil de la municipalité de St. Simon, en date du 8 avril 1949, demandant la permission de déposer leurs vidanges sur le dépotoir de la Cité. La question est laissée en suspens.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que monsieur Charles Adam soit engagé comme gardien de la plage Ste. Thérèse (life-guard), au salaire de \$25.00 par semaine, pour la saison d'été. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le maire soit autorisé à envoyer un cablogramme de soumission filiale et d'admiration à Sa Sainteté Pie XII, à l'occasion de son jubilé d'or sacerdotal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la demande de la Cie Bell Telephone, contenue dans la lettre de la dite compagnie, en date du 17 mars 1949, pour un cable souterrain sur la rue Lindsay, soit accordée; le tout sans irais pour la Cité, la compagnie Bell Telephone se chargeant de remettre les lieux en bon état, et à ses irais. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Drummondville School Trustees, en date du 8 avril 1949, demandant la construction d'un trottoir sur la rue Des Ecoles, en face de leur école, ainsi que la construction d'un drain. Le greffier est chargé de répondre aux syndics que ces travaux seront l'objet d'un prochain règlement.

L'échevin Antoine Niquet donne avis de motion d'un règlement à l'effet de considérer comme nuisance la vente de patates irites avec voitures, par et près des rues de la Cité, et à l'effet d'amender le règlement des licences à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le Trésorier soit autorisé à avancer un crédit de \$200.00 à l'Amicale de la Présentation (cercle de couture). ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que les comptes mentionnés sur la liste qui vient d'être lue, au total de \$21,729.75 au compte budget, et de \$14,638.78 au compte capital, soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

L'aviseur légal de la Cité donne lecture d'un projet de bail entre la Sylvania Company (Canada) Limited, et la Cité. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité le bail avec cette Compagnie. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Wilfrid Dionne, pour avoir l'eau et les égouts sur la rue Chassé, pour desservir sa propriété. Cette demande est laissée à l'étude.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire.

Marcel Hara
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 avril 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité reçoit certains propriétaires qui se plaignent de la fumée de la Ls. Roessel Co. Le comité charge le greffier d'inviter M. Perry à venir à une séance de comité, pour discuter de cette question.

Le comité reçoit certains représentants du Logis Familial, au sujet de leur demande pour obtenir l'eau et les égouts sur la rue Chassé. Le comité déclare qu'il étudiera cette demande, mais qu'il ne prendra aucune décision avant d'être fixé sur le nombre de demandes semblables.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de construction du garage municipal, avec M. Benjamin Robidas, sur approbation du règlement par la Commission Municipale.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Des Forges, demandant que la Cité pose trois lumières de 500 watts entre les rues Lindsay et Hériot, soit:- une lumière au coin de Lindsay; une autre pour remplacer celle de 300 watts actuellement existante; une autre au coin de Brock. Cette demande est accordée.

Le comité recommande qu'un octroi de \$500.00 soit accordé au Club de Hockey Drummonville, et qu'un octroi de \$300.00 soit aussi accordé au Club de Baseball Senior Les Reus.

Le comité recommande que la Cité, sans préjudice à ses droits, mais pour acheter sa paix, paie la somme de \$50.00 à P.E. Leveillé, pour dommages causés à ses plants de fraises, sur la rue Cockburn; une somme de \$69.47 à Rosario Laliberté, pour dommages à son automobile; ainsi qu'une somme de \$21.60 à Charles Tremblay, pour dommages à son automobile; le tout, après enquête faite par le département de police.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter 25 tonnes de chlorure de calcium.

Le comité, suivant le rapport de l'ingénieur de la Cité, établit à \$21,119.75 le montant que Drummonville-Ouest devra déboursier pour collecter ses égouts sur l'égout Coxhead.

Le comité recommande que la rue Lindsay soit élargie de deux pieds, entre la rue Des Forges et le C.N.R., ce terrain additionnel étant fourni par les propriétaires du côté nord-est et la Commission Scolaire; le comité recommande de plus que la Cité fasse disparaître les plates-bandes de chaque côté, et enlève les arbres sur le terrain de la Commission Scolaire.

Le comité recommande que la Cité plante des arbres sur le terrain de la Commission Scolaire, pour remplacer ceux qui disparaîtront.

Le comité recommande que l'ingénieur de la Cité, M. Oscar Bessette, soit délégué au Congrès annuel de la section canadienne de l'American Water Works Association, qui se tiendra à Québec, les 25, 26, 27 avril prochains.

Et la séance est levée.

Oscar Bessette
Maire.

Charles Hériot
Greffier.

Le 20 avril 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 20 avril 1949, à cinq heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière et Léo Surprenant. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Le comité étudie la nomination d'un nouvel employé au filtre, et recommande que M. Alphonse Dionne, rue Poirier, soit engagé comme cher-opérateur au riltre, au salaire de \$50.00 par semaine.

Le comité recommande que le salaire de M. Albin Provencher, employé au riltre, soit porté à \$45.00 par semaine; que le salaire de M. Hector Lemire soit porté à \$43.00 par semaine, et que le salaire de M. Bruno Lemaire soit porté à \$37.00 par semaine.

Le comité entend M. Carignan, i.c., au sujet du changement de la location de la sous-station électrique au filtre. Sur la suggestion de M. Carignan, le comité recommande que la location de la sous-station soit changée, et qu'au lieu d'être en avant du filtre, elle soit placée en arrière, la Cité s'engageant à payer la somme de \$3,000.00 qui est le coût de tel changement, suivant les données de M. Carignan.

Le comité recommande que le tracteur Clétrax soit vendu à M. Cyprien Hébert, pour le prix de \$2,500.00, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Le comité recommande que M. Benoit Guay soit engagé par la Cité pour l'entretien du tennis à la Dominion Silk, au salaire de \$10.50 par semaine à compter du 25 avril 1949, sauf toutefois que ce dernier sera payé \$25.00 pour la première semaine.

Etant donné que la Cité de Drummondville doit livrer l'Ecole des Arts et Métiers pour le premier mai, et que certains travaux doivent être faits auparavant pour livrer ledit immeuble en bon état de réparations; étant donné aussi que, suivant le contrat, certaines divisions doivent être construites, plomberie et électricité installées; et vu l'état d'urgence de faire ces travaux immédiatement, le comité recommande que M. Benjamin Robidas rassemble tous les travaux d'enlèvement de divisions, de construction de nouvelles divisions, peinture, etc., le tout suivant sa lettre du 19 avril 1949, pour le prix de \$3,975.00.

Et la séance est levée.

Ant Niquet

Maire-suppléant.

Marcel Marry

Greffier.

Le 25 avril 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 25 avril 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 avril 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 11 et 20 avril 1949. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1949.

Deuxième lecture est donnée du règlement concernant l'achat de l'Ecole des Arts et Métiers.

Première lecture est donnée du règlement concernant la vente des patates irites.

L'échevin Robert Bernard entre, et prend son siège.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion d'un règlement amenant le règlement no. 357, afin de le rendre conforme au contrat signé devant le notaire Paul Moisan, le 14 septembre 1948, et approuvé par la Régie des Transports.

Lecture est donnée du certificat no. 6, au montant de \$12,952.00, émanant des ingénieurs Crépeau, Côté et Lemieux, concernant les travaux exécutés au filtre, et il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le Trésorier soit autorisé à payer ce montant de \$12,952.00, certificat no. 6, à R.E. Stewart Construction. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le parc de la Cité, situé entre les rues DuMoulin et Poirier, en arrière de la propriété de Guérin, soit nommé PARC LAUZIÈRE. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le maire de la Cité de Drummondville soit nommé gouverneur du Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval, suivant les dispositions de la Loi 12, Geo. VI, chap. 88. ADOPTE.

Le greffier porte à la connaissance du Conseil les différents prix que la Cité a reçus pour les travaux de plomberie à l'Ecole des Arts et Métiers. Comme M. Conrad Joyal est le plus bas soumissionnaire, il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le contrat soit accordé à M. Conrad Joyal, pour le prix de \$975.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le Trésorier soit autorisé à acheter de Bell, Gouinlock & Co., un montant de \$2,000. d'obligations de la Cité de Drummondville, à 4½%, échéant le 1 mai 1952, au prix de 104.27 et intérêts, pour être déposé au fonds d'amortissement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le greffier écrive à la Municipalité de St.Jean-Baptiste, pour lui demander de contribuer au maintien de la Cour du Recorder, pour un montant de \$150.00 par année. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la séance soit ajournée à lundi prochain, le 2 mai, à huit heures p.m. ADOPTE.

Eugène Turcotte
Maire.

Marcel Marier
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 avril 1949, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que la Cité souscrive une somme de \$20,000.00, à titre d'octroi de la Cité de Drummondville, au nouvel hôpital, dirigé par les Soeurs Grises, payable à raison de \$1,000. par année, pendant une période de vingt ans.

Le greffier donne lecture des soumissions pour l'achat d'un camion 3 tonnes, avec pompeuse. Les soumissions sont comme suit :-

Daneau & David	\$ 3,433.00 et \$ 4,164.80
Garage Desmarais	2,778.95, moins pompeuse
Garage Montplaisir	3,434.55
J.P. Archambault	3,196.76
St.Jacques Automobile	2,952.55
Pinard & Pinard	2,929.68
Garage Fortier	3,946.26
Fréchette & Guilbault	3,977.60, moins pompeuse,
	et 3,556.80, moins pompeuse.

La question est laissée à l'étude, pour obtenir plus amples renseignements.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. J.P.Hains, 61 rue Hébert, la somme de \$18.93, pour dommages causés par l'eau, lors du dégel du 23 mars 1949; le tout sans préjudice aux droits de la Cité, et sans reconnaître aucune responsabilité à ce sujet.

Et la séance est levée.

Eugène Turcotte
Maire.

Marcel Marier
Greffier.

Le 2 mai 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 2 mai 1949, à huit heures p.m., cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 25 avril 1949.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 357, imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1949. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Deuxième lecture ayant été donnée à la séance régulière du 25 avril 1949 du règlement no. 358, à l'effet d'autoriser le Conseil de la Cité de Drummondville à faire l'acquisition de l'immeuble de la Commission Scolaire, servant actuellement d'Ecole des Arts et Métiers, P.7-(38,39,40,41) du quartier Est, pour le prix de \$50,000.00; il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 359, à l'effet d'interdire la vente de patates frites dans la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Son Honneur le Maire proteste contre un article de l'Homme Libre et La Tribune, à l'effet qu'il y aurait eu augmentation de dix sous dans la taxe spéciale, et que les citoyens étaient appelés à payer une augmentation dans la taxe foncière, ce qui est absolument faux. Le Conseil charge le trésorier de préparer une rectification, de concert avec les autorités de l'Homme Libre et La Tribune.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière ajournée à ce jour, 2 mai 1949, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance, ainsi que l'échevin Robert Bernard, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité étudie la demande de permis de Victor Daneau, qui désire effectuer des réparations à sa propriété de la rue Cockburn, propriété qui a été endommagée par le feu; le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à émettre un permis temporaire de cinq ans à M. Victor Daneau, ce dernier s'engageant cependant par écrit à démolir sa propriété à l'expiration de ce délai, ou à la reconstruire suivant les règlements de la Cité.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville établisse le tarif suivant concernant les services de la brigade des incendies de la Cité, lorsqu'ils sont requis en dehors de la Cité, savoir :-

\$ 100.00 de l'heure, pour les deux premières heures;
\$ 75.00 de l'heure, pour toute heure additinnelle;

ce tarif devant être soumis au Ministre des Affaires Municipales, pour approbation.

Sans préjudice à la décision du Conseil de la Cité de Drummondville, prise le 14 mars 1949, le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser les municipalités environnantes que la brigade des incendies ne pourra leur donner aucun service sans que ces municipalités s'engagent par résolution à payer le tarif ci-dessus mentionné.

X avec dom-
peuse.

L.R.

Le comité recommande l'achat d'un camion, ^X marque Fargo, de Hervé Desmarais, pour le prix de \$3,203.00, camion 3 tonnes, soit 16,500 livres, no. F.M.6; l'échevin J.A. Savard étant dissident.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$500.00 à l'Oeuvre des Terrains de Jeux, ce montant devant être dépensé pour les terrains de jeux du Centre Civique.

Le comité recommande que le contrat de ramonage des cheminées soit accordé à M. Raoul Houde, pour le prix de \$500.00.

Le comité étudie une liste de travaux publics qui doivent être votés lors d'un règlement d'emprunt, au cours de l'été.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser messieurs Valmore Forcier et Emilien Côté que leurs services ne sont plus requis à l'emploi de la Cité de Drummondville, qu'ils sont remerciés, congédiés; tel congédiment devenant effectif le 3 mai 1949, à cinq heures p.m.; et que le Trésorier soit autorisé à leur payer le salaire qui est dû, ainsi qu'une semaine de salaire à Valmore Forcier, à titre d'avis de congé.

Et la séance est levée.

Laurent Veau
Maire.

Marcel Marus
Greffier.

Le 9 mai 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 9 mai 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire M^e. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 25 avril 1949, de l'ajournement au 2 mai, ainsi que des rapports des comités tenus les 25 avril et 2 mai 1949. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Léo Surprenant donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics, ainsi que d'un emprunt pour en payer le coût.

Première lecture est donnée du règlement no. 360, amendant le règlement no. 337, à l'effet de ratifier le contrat signé entre Donat Bourgeois et la Cité de Drummondville, le 14 septembre 1949, et à l'effet de rendre le règlement no. 337 conforme audit contrat.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de Grantham-Ouest, en date du 2 mai 1949, avisant la Cité que M. Cléomène Houle est prêt à accepter la somme de \$75.00 pour la vente d'une partie de son terrain nécessaire pour l'agrandissement du chemin menant au dépotoir. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Cléomène Houle la somme de \$75.00 pour l'achat d'une partie de son terrain, et que le chemin menant au dépotoir soit élargi de façon à ce qu'il soit entretenu à l'avenir par le département provincial de la Voirie. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 29 avril 1949, demandant la permission de construire un puits d'accès sur les conduits existant de la rue Larontaine. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la demande de la Cie Bell Telephone, contenue dans la dite lettre du 29 avril 1949, et les plans qui l'accompagnent, soit accordée, et que l'ingénieur de la Cité surveille le travail pour le compte de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$32,897.00 au compte budget, et de \$3,437.45 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de J.O. Capistran, 649 rue Dollard, réclamant à la Cité certains dommages causés par l'eau sableuse qui s'est introduite dans ses conduites. Sans préjudice à ses droits, et sans reconnaître de responsabilité, il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la Cité paie une somme de \$20.00 à M. J.O. Capistran, en règlement final. ADOPTE.

La demande de la Garde d'Honneur de St. Joseph, pour un octroi, est refusée, le Conseil suggérant à cette Garde de s'adresser à Ville St. Joseph.

Le Conseil décide de proclamer la semaine du 15 au 21 mai 1949 comme étant la semaine du grand nettoyage, et charge le chef de police de donner toute la publicité nécessaire à cet effet.

Et la séance est levée.

James Sugrue

Maire.

Walter Morris

Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 mai 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le permis de construction de René Roberge soit accordé.

L'échevin Robert Bernard quitte son siège.

Le comité étudie la question de la fourniture de l'eau aux autres municipalités, et après en être venu à une entente à ce sujet, le greffier est chargé d'écrire aux municipalités de Ville St. Joseph, St. Jean-Baptiste et St. Simon, de venir rencontrer le Conseil lundi prochain.

Le comité recommande l'engagement de Théophile Morrisette comme gardien de la plage, au salaire de \$20.00 par semaine; la date de son engagement devant cependant être fixée plus tard par le chef de police.

Le comité recommande l'achat, de Lionel Régis, d'une bouilloire et de ses accessoires, pour le prix de \$550.00.

Le greffier est chargé d'écrire à la mission chinoise, à Montréal, afin d'obtenir si possible les services d'un buandier chinois à Drummondville.

Le comité recommande que M. Raoul Héroux, trésorier, soit délégué au Congrès de la Municipal Finance Officers, à Montréal.

Le comité recommande l'achat d'un réfrigérateur électrique pour le département de police, d'environ \$300.00, 7 pieds cubes.

Le comité recommande l'achat d'une balance pour le garage municipal, 24 x 49, pour le prix de \$1,230.00, de la Canadian Fairbanks-Morse Co. Ltd.

Le comité recommande l'achat, de John Millen Ltée, d'un levier hydraulique Weaver, modèle W1-108, 208 pouces d'empattement, pour le prix de \$1,568.00, pour le garage municipal.

Le comité recommande que le compte de Félicien St. Pierre, au montant de \$779.19, soit accepté, et le Trésorier autorisé à le payer.

Et la séance est levée.

James Sugrue

Maire.

Walter Morris

Greffier.

le 23 mai 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 23 mai 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant; en l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 mai 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que ces rapports soient approuvés et signés. **ADOPTÉ.**

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 360, modifiant le règlement no. 337, à l'effet de ratifier le contrat signé entre Donat Bourgeois et la Cité de Drummondville, le 14 septembre 1948, et à l'effet de rendre ce règlement no. 337 conforme audit contrat. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ce règlement soit approuvé. **ADOPTÉ.**

Première lecture est donnée du règlement no. 361, autorisant l'exécution de certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital, soit un montant de \$140,000.00.

Le Conseil prend connaissance d'un procès-verbal de bornage fait par M. St. Pierre, arpenteur-géomètre, entre la propriété de la Cité où est situé le parc de stationnement près de l'église, et la propriété de MM. Dr. Lucien Hélie, Paul Cournoyer, Joseph Cardin. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit procès-verbal au nom de la Cité de Drummondville. **ADOPTÉ.**

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 17 mai 1949, de M. Armand Cloutier, député fédéral, demandant à la Cité si cette dernière est disposée à construire un viaduc sur la rue Lindsay, à Drummondville, et avisant la Cité des octrois que le Ministère des Transports et la Commission des Chemins de Fer verseraient. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que l'offre du Ministère des Transports et la Commission des Chemins de Fer soit acceptée par la Cité, et que cette dernière étudie immédiatement le problème, de façon à apporter une solution favorable à la cité de Drummondville. **ADOPTÉ.**

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député fédéral, en date du 21 mai 1949, informant la Cité que le coût des travaux du mur de revêtement, près du parc Ste. Thérèse, s'élèvera à \$31,000.00 au lieu de \$14,000.00.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 9 mai 1949, de la municipalité de St. Jean-Baptiste, à l'effet que cette municipalité contribuera dans les dépenses de la Cour du Recorder, pour un montant de \$150.00 par année.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales, en date du 12 mai 1949, approuvant la modification du tarif de la Cité de Drummondville pour la location des services de sa brigade des incendies.

Lecture est donnée des lettres des municipalités de Ville St. Joseph et St. Simon de Drummond, avisant la Cité que ces municipalités se soumettront au nouveau tarif de la brigade des incendies.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 18 mai 1949, demandant au Conseil de la Cité de persister dans ses efforts pour obtenir un octroi de \$25,000.00 du Ministère des Transports, pour faire les améliorations à l'aéroport de la Cité. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le greffier soit chargé de remercier la Chambre de Commerce et de les aviser que la Cité continuera ses démarches. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 21 mai 1949, soumettant au Conseil de la Cité une liste de personnes devant composer le comité d'urbanisme, soit: MM. ^{Dr. Trépanier, Bruno Chavrette,} Emile Coulet, Ken Morrill, Dr. Jules Lamoureux, Dr. J.B. Michaud, M. Antoine Biron, et P.H. Moisan. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que cette liste soit acceptée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Paul-Emile Rousseau, demandant la permission de tenir un chaland-restaurant. Le Conseil refuse cette demande, et charge le greffier d'en aviser M. Rousseau.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes suivants soient approuvés et le Trésorier autorisé à les payer, savoir :-

Deslandes & Hardy	\$ 1,106.75	
Romulus Proulx,	43.51	
André Dionne,	150.00	
Alphonse Gendron,	228.54	
Alphonse Gendron,	695.82	
Gérard Houle,	482.00	ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Villeneuve, en date du 9 mai 1949, demandant la construction d'égoûts et d'aqueduc. Cette demande est référée à l'ingénieur, pour étude et rapport.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le nom de Hervé Desmarais soit inscrit comme propriétaire, au lieu de Rose Ellis, au no. 158 du rôle d'évaluation, no. de cadastre P.185 du Quartier Nord. ADOPTE.

Et la séance est levée.

(Signé)

Ant. Niquet

Maire-suppléant.

Maurice Marier

Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 mai 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

Monsieur Paul H. Moisan, N.P. informe les membres du Conseil que le Ministre de la Reconstruction refuse de continuer le projet intégré dans les limites

de la Cité de Drummondville, en vertu duquel MM. Leclerc et Moisan devaient construire dix maisons, et pour lequel la Cité a déjà fait des dépenses d'environ \$30,000.00 pour la construction d'égoûts et d'aqueduc. Le comité charge le greffier d'écrire au Ministre de la Reconstruction pour l'aviser que la Cité de Drummondville n'aurait jamais fait ces dépenses considérables si elle avait su que ce projet intégré ne devait pas être continué, et pour demander au Ministre de reconsidérer la question et de continuer à MM. Leclerc et Moisan ce projet intégré.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 19 mai 1949, (M.D. 6b, R.O.S. 588). Le comité recommande que la demande de la compagnie Bell Telephone, contenue dans sa lettre du 19 mai 1949 et les plans qui l'accompagnent, soit acceptée, et que l'ingénieur de la Cité surveille les travaux pour le compte de la Cité.

Le comité recommande que la demande des Guides Catholiques, au sujet de la vente de fleurs de mai, soit acceptée.

Le comité recommande que le nom de la rue Maple soit changé pour le nom de rue CORRIVEAU.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$100.00 à la Société St. Jean-Baptiste.

Le comité recommande que les réclamations de Hélène Lambert et Bruno Picher soient refusées.

Le comité recommande que la Cie Southern Canada Power soit autorisée à enlever une ancre qui se trouve placée près du garage municipal.

Le comité recommande que la Cité paie à M. Alired Beaudoin, 566-b rue Des Ecoles, une somme de \$28.00, en règlement de la réclamation faite par ce dernier à la Cité, suivant sa lettre du 21 mai 1949.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Félicien St. Pierre la somme de \$255.94, balance due par la Cité pour les travaux des rues Toupin et Savard.

Le comité charge le greffier d'écrire aux Chemins de Fer C.N.R. et C.P.R., afin de savoir s'il serait possible d'ouvrir la rue Melançon.

Le comité entend M. Benjamin Robidas, entrepreneur général, au sujet du garage municipal. Le comité recommande d'employer de la brique rouge pour le garage municipal, et autorise aussi le changement suivant dans les plans et devis, à savoir: le changement des toilettes, pour le coût additionnel de \$3,317.00; le tout suivant une entente intervenue entre les membres du Conseil et M. Robidas, le 23 mai 1949.

Le comité recommande que le comité de construction soit désormais chargé de la surveillance de la construction du garage municipal.

Le comité, après avoir entendu Me. René Marceau, décide de s'en tenir au règlement actuellement en vigueur concernant les patates irrites, et à l'observation dudit règlement suivant sa teneur.

Le comité recommande que le contrat de la pose du plastique aux chassis de l'Ecole des Arts et Métiers soit accordé à Gérard Chassé, pour le prix de \$165.00.

Le comité autorise le Trésorier à verser une somme de \$200.00 à l'Oeuvre des Terrains de Jeux, pour le développement du Centre Civique.

Le comité recommande que M. Reynaldo Blanchette soit engagé comme mécanicien, au salaire de \$60.00 par semaine, aucune charge ne devant être faite pour temps supplémentaire.

Le comité recommande que le salaire de Nelson Verrier soit porté à \$40.00 par semaine.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. J.C. Blanchard, pour l'aviser de bien vouloir remplir le trou qu'il a creusé pour sa cave, il y a au-delà d'un an, au coin des rues Cartier et Larontaine.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Gérard Veilleux, pour l'aviser à enlever la cabane qu'il a installée sur la rue Hériot, près de La Parole.

Et la séance est levée.

Gert. Niquet
Maire-suppléant.

Marcel Marois
Greffier.

Le 25 mai 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 25 mai 1949, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amée Sévera et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité entend une délégation des Conseils de St. Simon, Ville St. Joseph, St. Jean-Baptiste, au sujet de la question de la fourniture de l'eau à ces municipalités.

Le projet d'entente, qui avait été préparé l'an dernier, et qui avait été soumis à ces municipalités, est en principe accepté, sauf quelques modifications que le Conseil de la Cité de Drummondville se propose de faire.

Comme le paragraphe 8 du projet d'entente, qui attribuait à chaque municipalité le produit de la vente de l'eau aux usines, établissements industriels, ne semble pas devoir rencontrer l'approbation générale, le comité recommande que la proposition suivante soit soumise aux autres municipalités, à savoir :-

Il est entendu entre les parties aux présentes que le revenu provenant de la vente de l'eau au compteur dans le territoire des quatre municipalités ci-dessus mentionnées devra être déduit jusqu'à concurrence de 15¢ du 1000 gallons des dépenses d'opération annuelles de l'usine de filtration, ainsi que du

+ moins l'escompte de 5%
5%
y. R.
habituellement 10%
a)

prix coûtant tel qu'établi aux sous-paragraphes 1, 2, 3, du paragraphe (b) de l'article 1; à l'exclusion des institutions religieuses, d'Assistance Publique;

- b) Le sous-paragraphe 3 du paragraphe b de l'article 1 est modifié, en ajoutant à la fin du dit sous-paragraphe :-

" ainsi que de toutes les conduites principales ou accessoires qui seront nécessaires pour desservir une industrie, usine, manufacture, ou établissement industriel. "

- c) Pour ce qui regarde la municipalité de St.Simon, le comité recommande de ne charger annuellement à la dite municipalité que 50% des dépenses d'opération qu'elle serait appelée à payer suivant l'entente, et 100% dans le coût d'amortissement du service de la dette, tel qu'établi au sous-paragraphe (b) de l'article 1; le présent arrangement ne devant valoir que pour trois (3) ans seulement, et au cas où la municipalité de St.Simon canaliserait son territoire avant l'expiration de ce délai, dans une proportion de ~~75~~ %, le présent arrangement cessera d'exister;

- d) Comme il existe une hausse dans le coût d'amortissement, le Trésorier de la Cité de Drummondville devra calculer ce coût d'une façon exacte, afin de le charger aux autres municipalités.

Le comité recommande d'ajouter au programme des prochains travaux publics et règlement d'emprunt, une somme de \$650.00 pour paver en asphalte le bout de la rue Moisan, près de l'Ecole St.Frédéric.

Le comité recommande l'achat d'un système de signalisation électrique, au coin des rues Brock et St.Georges, pour le prix de \$1,700.00, de la Municipal Signal & Supply Co., sujet cependant à l'approbation d'un règlement par les électeurs-propriétaires de la Cité.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville accorde son autorisation à la Compagnie Dominion Silk d'installer et de maintenir un entrepôt devant servir à l'entreposage du gaz propane sur son terrain, et accorde aussi la permission à la Dominion Silk Co., de fournir tout le gaz propane dont la Sylvania Electric (Canada) Ltd, aura besoin; ladite installation cependant devra être faite sous la direction de Salem Engineering Co., de Toronto, et la construction de tel entrepôt, son équipement, devront être faits et installés suivant les règlements mentionnés au bulletin no. 58 émis par National Board of Fire Underwriters, daté de juillet 1947; de plus, la compagnie s'engage à suivre tous les règlements de la Commission des Transports du Canada.

Le comité recommande d'acheter de la Modern Paving tout l'asphalte dont la Cité a besoin, au prix de \$6.50 la tonne, posée; et à \$10.50 la tonne, posée, pour le rapiéçage de nos rues.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à accorder deux permis de constructions à la Coopérative Logis Familial SS.Pierre & Paul, pour la construction de deux maisons dont les solages sont actuellement commencés, ces maisons devant cependant être construites avec ~~escaliers~~ extérieures et grillage en bois.

Pour ce qui concerne les autres maisons qui doivent être construites, la Coopérative devra se conformer aux règlements de construction.

Le greffier est chargé d'écrire à M. Armand Deslandes pour lui demander de reculer à 40 pieds de la rue, du Boulevard Bernard, la bâtisse d'un étage qui lui sert de bureau, et qui est construite contrairement aux règlements.

Le comité recommande que la Cité continue ses démarches et prie le député fédéral, M. Armand Cloutier, d'user de son influence pour obtenir un octroi pour l'aéroport municipal, octroi déjà accordé à Granby, bien que la situation soit plus avantageuse à Drummondville.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

Le 1er juin 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 1er juin 1949, à 5.15 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, Dr. Antoine Turcotte, Léo Surprenant, et Léo Corriveau.

En l'absence de Son Honneur la Maire, la séance est présidée par l'échevin Antoine Niquet, maire-suppléant.

L'aviseur légal de la Cité porte à la connaissance du Conseil l'ordre de la Brompton Pulp Co., de régler le présent litige avec la Cité pour la somme de \$7,000.00, la compagnie s'engageant à payer les frais taxables.

Après étude de cette question, le comité recommande que les procédures soient continuées jusqu'au jugement final dans cette cause;

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$15,000.00 à Benjamin Robidas, à compte sur le coût du tunnel de la rue Cockburn. *R*

Le comité charge le greffier d'aviser immédiatement les commerçants de patates irrites d'avoir à cesser ce commerce, sans quoi des procédures légales seront prises contre eux.

Le comité recommande la pose de tuyaux d'aqueduc (construction temporaire), tuyaux de 24 pouces, sur la rue Lowring, pour desservir 9 logements déjà construits.

Le comité recommande de prolonger la canalisation sur la rue St. Henri, du chaînage 350 au chaînage 530, afin de desservir deux maisons déjà construites.

Le comité recommande de faire le bornage de la rue Hériot, entre la rue ~~Perrin~~ et le Parc Garon, et de requérir les services de l'arpenteur Houde pour effectuer ledit bornage.

Le comité recommande l'engagement de M. Ulric Lemaire, pour tracer les lignes de rues, lesdites lignes devant être tracées sous la direction du chef de police, et l'engagement de M. Lemaire étant à l'heure.

Et la séance est levée.

Ant. Niquet

Maire-suppléant.

Marcel Marois

Greffier.

*Drummondville
G. R.*

Le 13 juin 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 13 juin 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 mai 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 23 mai, 25 mai, et le 1er juin 1949. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à la municipalité de St. Simon pour l'aviser que si d'ici huit jours elle n'a pas donné réponse au sujet du contrat proposé avec les autres municipalités pour la fourniture de l'eau, la Cité de Drummondville passera un contrat avec les autres municipalités, sans s'occuper de la municipalité de St. Simon.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que le Conseil de la Cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie, en date du 2 juin 1949, et les plans qui l'accompagnent, (M.D. 68, R.O.S. 578) et que l'ingénieur surveille le travail pour le compte de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 7, émanant de MM. Crépeau, Côté, & Lemieux, au montant de \$5,575.50, pour des travaux faits à l'usine de filtration par R. E. Stewart Construction. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le paiement de ce compte soit laissé en suspens afin d'obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'item "plomberie". ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du président de l'Association des manufacturiers, en date du 21 mai 1949, offrant à la Cité les rélicitations de l'Association, pour la manière dont les rues et les trottoirs ont été entretenus l'hiver dernier.

Lecture est donnée du certificat no. 3, émanant de MM. Crépeau, Côté, & Lemieux, concernant le contrat de Roberts Filter, pour l'usine de filtration, au montant de \$52,456.50. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à faire le paiement de ce montant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que Me. Paul Rousseau, recorder de la Cité, soit nommé membre du Conseil d'arbitrage chargé d'instruire tout différend entre la corporation et ses employés; le tout suivant la loi 13 Geo. VI, chap. 26. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Convention Collective de travail passée le 27 mai 1948, entre la Cité de Drummondville et la Fraternité Canadienne des Policiers (section Drummondville), soit renouvelée, du consentement des deux parties, pour deux (2) ans, à compter du 27 mai 1949, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer telle modification. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité de St. Jean-Baptiste, en date du 6 juin 1949, par laquelle cette municipalité avise la Cité qu'elle accepte le nouveau tarif concernant les services de la brigade des incendies de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'échevin Léo Corriveau soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 361, autorisant l'exécution de certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital, soit un montant de \$142,000.00. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Son Honneur le Maire fixe la votation sur ledit règlement no. 361 aux 8 et 9 juillet 1949.

Lecture est donnée d'une liste de mutations de propriétés. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que les dites mutations soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur. ADOPTE.

Son Honneur le Maire proclame "rête civique" les 24 juin et 1er juillet 1949.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à lundi, le 20 juin 1949, à huit heures p.m. ADOPTE.

J. Niquet
Maire.

Marcel Blais
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 juin 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité entend les membres du Comité d'urbanisme nouvellement formé, et recommande que les conditions suivantes posées par ledit comité, soient acceptées, à savoir :-

- 1) Le comité aura entière autorité sur les règlements de construction, de zonage, acceptation des plans, etc.; le tout soumis respectueusement au Conseil de la Cité, et pourvu qu'aucun changement ne soit fait sans le consentement du comité d'urbanisme;

- 2) qu'il y ait un inspecteur des bâtisses, responsable au comité, qui assistera aux séances de comité, et dont les visites aux constructions seront payées par la personne qui demande le permis de construction;
- 3) Le comité d'urbanisme aura entière liberté de puiser, s'inspirer du livre "Modèle de zonage" ;
- 4) Le secrétaire sera rémunéré avec minimum de \$300.00 par année.

Le comité recommande qu'un permis soit accordé à Dame Dominique Ladora, pour la construction de cabines, sujet cependant à l'acceptation du Ministère de la Santé.

Le comité entend une délégation de l'Entr'Aide Agricole, au sujet du terrain de la Société d'Agriculture. Le Conseil décide de remettre cette question à une prochaine séance, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Antoine Niquet, qu'un vote de rélicitations soit adressé à Son Honneur le Maire M. Gaston Ringuet, pour la remarquable dignité qu'il a manifestée comme premier magistrat de cette Cité, lors de la réception des hôteliers de la Province. ADOPTÉ.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$50.00 à la Brigade Ambulancière St.Jean (Drummondville).

Le comité charge le greffier d'écrire à MM. Deslandes et Hardy, pour les aviser que la Cité exige de la broche no. 8 pour les tuyaux de 12 pouces, et qu'à défaut par ces fabricants de fournir les spécifications demandées, la Cité sera dans l'obligation de cesser d'acheter de ces messieurs.

Le comité charge le greffier d'écrire à MM. Thibault, Watkins & Davia, ^{au} sujet des haut-parleurs, pour les aviser qu'à l'avenir seules seront permises, dans les rues de la Cité, les annonces concernant les affaires de la Cité, les annonces des marchands de la Cité; que toute autre annonce de l'extérieur devra être prohibée, et qu'à défaut de se soumettre à ces instructions, le Conseil verra à rappeler son règlement no. 309.

Le comité recommande d'acheter une échelle à extension de 24 pieds, pour le service des lumières de rues.

Le comité autorise l'ingénieur à faire la construction d'égout et d'aqueduc pour desservir la propriété de M. Booth, au coin des rues Chapleau et Larontaine.

Le comité recommande que le salaire de M. Ludovic Pinara soit porté à \$0.75 de l'heure.

Le comité recommande que quinze jours de vacances soient payés à M. Précourt, constable qui a quitté le service dernièrement.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Marcel Manin
Greffier.

Le 20 juin 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 20 juin 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 13 juin 1949.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Surprenant, J.A. Savard, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, et Emile Lauzière.

En l'absence du maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'échevin J.A. Savard agisse comme président de l'assemblée. ADOPTE.

Me. Antoine Biron, au nom de la Canadian Celanese Limited, demande l'approbation d'un plan indiquant les subdivisions d'une partie du lot 2-254 Est de la Cité de Drummondville, ainsi que d'une partie du lot 140-297 du Canton de Grantham, situées dans la Cité de Drummondville, indiquant aussi certaines rues d'une largeur de 60 pieds, ces rues étant la continuation des rues Vassal, Mercier, Chapleau et Laurier.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ledit plan préparé par MM. Lindsay & Barclay, en date du 6 juin 1949, soit approuvé, avec les rues, vu surtout qu'elles sont résidentielles et ne débouchent pas. ADOPTE.

Le Conseil entend Me. Antoine Biron, au sujet d'une demande de la Canadian Celanese Limited, pour obtenir la construction d'égout sur la rue Laontaine, afin de desservir les nouvelles propriétés qui doivent s'y construire.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que, vu l'urgence des travaux, le règlement no. 361 subisse une troisième lecture séance tenante, afin de modifier le montant de l'emprunt, en le portant à \$152,000. au lieu de \$142,000. ADOPTE.

Troisième lecture est donnée du règlement no. 361, autorisant l'exécution de certains travaux publics, et un emprunt pour en payer le coût, ainsi que le coût de certains travaux urgents déjà exécutés au compte capital, soit un montant de \$152,000.00.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé et signé, et que la votation sur ledit règlement soit fixée aux 8 et 9 juillet 1949. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$39,481.76 au compte budget, et de \$7,572.82 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces comptes soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le président de cette assemblée et par le greffier. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que permission soit accordée aux Scouts de tenir une journée du "sou" dans la Cité de Drummondville, le 25 juin, ou le 2 juillet 1949. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Président.

Marcel Marois
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 20 juin 1949, MM. les échevins Léo Surprenant, J.A. Savard, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, et Dr. Antoine Turcotte, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Gaston Ringuet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$40.00 à l'Association des Fanfares Amateur de la Province de Québec, à titre d'octroi.

Lecture est donnée d'une lettre des Frères de la Charité, en date du 29 mai 1949, adressée à l'échevin Robert Bernard, demandant la construction d'aqueduc et le pavage de la rue conduisant à leur résidence.

Le comité, tout en considérant cette demande bien rondée, recommande que ces travaux rassent l'objet du prochain règlement de travaux publics qui sera préparé l'an prochain, vu que cette demande ne peut être inscrite dans le présent règlement, étant tarative.

Le comité prend connaissance de la lettre de démission du constable Jean-Marie Précourt, en date du 11 juin 1949. Le comité recommande que cette démission soit acceptée.

Le comité recommande l'engagement de Me. Antoine Biron comme avocat-conseil dans cette cause intentée par la Cité contre les marchands de patatesrites.

Le comité recommande l'engagement de M. Patrick Lambert, comme cadet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,000. au Corps des Frontiersmen de Drummondville, à titre d'octroi.

Le comité recommande l'engagement de deux (2) nouveaux constables pour le département de police; ces derniers devant cependant faire auparavant leur temps réglementaire comme cadet.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$14.00 à La Parole Ltée, pour les souhaits d'usage à l'occasion de la fête de la St. Jean-Baptiste.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère de la Santé, en date du 17 juin 1949, concernant les plaintes de plusieurs restaurateurs, hôteliers, au sujet de l'enlèvement des vidanges. Le comité recommande que l'on remédie à cette situation.

Sans préjudice aux droits de la Cité, et sans admettre de responsabilité, le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes d'arpentage de M. Hector Parenteau et de M. Arsène Lamarche, au montant de \$10.00 chacun.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$35.00 à Léo Delorme, pour annonce de la Cité dans l'indicateur du Grand Drummondville.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de M. Félicien St. Pierre, en date du 15 juin 1949, au montant de \$255.00, concernant les rues Savard, Toupin et Cormier.

Le comité recommande et donne instruction à l'ingénieur de la Cité de fermer complètement la conduite d'eau de St.Simon de Drummond, et de la tenir fermée tant et aussi longtemps qu'un arrangement ne sera pas intervenu et accepté entre la Cité de Drummondville et la municipalité de St.Simon.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire.

Marcel Marier
Greffier.

Le 27 juin 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, convoquée pour le 27 juin 1949, à laquelle sont présents:- MM. les échevins Antoine Niquet et Oscar Pélissier.

Faute de quorum, il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que l'assemblée soit ajournée à lundi, le 4 juillet 1949, à huit heures p.m.

Antoine Niquet
Maire.

Marcel Marier
Greffier.

Le 4 juillet 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 4 juillet 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière convoquée pour le 27 juin 1949.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis, ainsi que de son rapport de signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 20 juin 1949, ainsi que des rapports du comité tenu le 20 juin, et de la séance du 27 juin ajournée à ce jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire déclare se faire l'interprète des membres du Conseil pour offrir au député, M. Armand Cloutier, réélu dans Drummond-Arthabaska, toutes les rélicitations du Conseil de la Cité de Drummondville, et à cette occasion, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par Dr. Antoine Turcotte, qu'un vote de rélicitations soit adressé à M. Armand Cloutier, et que copie de cette résolution lui soit transmise par le greffier. ADOPTE.

Son Honneur le Maire souligne la réélection de l'échevin Emile Lauzière comme commissaire d'écoles de la Cité, et à cette occasion, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par Dr. Antoine Turcotte, qu'un vote de rélicitations soit adressé à M. Emile Lauzière, et que copie de cette résolution lui soit transmise par le greffier. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 1 émanant de M. Crépeau, Côté & Lemieux, concernant le contrat de la Canadian Ingersoll-Rand, à l'usine de filtration, certificat en date du 24 juin 1949, au montant de \$15,651.39. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Miquet, que ce certificat soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer la dite somme de \$15,651.39. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Miquet, que les mutations suivantes soient faites au rôle d'évaluation, à savoir :-

<u>No. du rôle</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>
585 1270	28-66 Ouest P.-(2-66, 2-67) 2-68 Est	Jean-Noël Allie Donat Côté	Jules A. Carain Damien Lussier.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Spencer Electric Alarms, en date du 22 juin 1949, demandant la permission d'installer un tableau de contrôle pour les systèmes d'alarmes, au poste de police de la Cité. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que permission soit accordée à cette compagnie de faire la dite installation. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Marcel Maron
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 4 juillet 1949, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Les membres du comité de la Cité reçoivent les membres du comité d'urbanisme; ces derniers font la suggestion suivante, à savoir: l'engagement d'une jeune fille pour le bureau de l'ingénieur, cette dernière devant s'occuper de la rédaction des permis de construction, avec l'assistance de l'inspecteur des bâtiments, en l'occurrence, M. Octave Allie. L'inspecteur des bâtiments accorderait tous les permis qui ne seraient pas en contravention avec les règlements de la Cité, et référerait au Conseil de la Cité tous ceux qui seraient en contravention avec les règlements de la Cité; il y aurait appel au comité d'urbanisme au Conseil de la Cité.

* Au Comité d'urbanisme U.M.
S.P.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 par semaine à Emile Boucreau, 129 rue Dorion, à titre d'Assistance Publique.

Le comité recommande que les trois enfants de Dame Armand St. Cyr soient placés à l'Hôpital Christ-Roi, à Nicolet, sous la loi de l'Assistance Publique.

Le comité recommande que le compte de la Southern Canada Power Co., pour déplacement d'un poteau, sur le Boulevard St. Joseph, au montant de \$99.65, soit accepté.

Le comité recommande que le chef de police de la Cité soit délégué au Congrès des chefs de police et pompiers, qui doit avoir lieu aux Trois-Rivières, la semaine prochaine.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme additionnelle de \$75.00 sur le prix de la balance, à la Canadian Fairbanks-Morse Co. Limitée; le tout suivant la lettre de la dite compagnie, en date du 30 juin 1949.

Le comité recommande que le salaire de M. Théotime Dionne soit porté à \$0.80 de l'heure, et que le salaire de M. Henri Houle soit porté à \$0.95 de l'heure.

Le comité recommande que le compte de \$10.00 de l'Hôpital Ste. Croix, pour Dame Lorenzo Régis, soit accepté et payé par la Cité.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 11 juillet 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 11 juillet 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue les 27 juin et 4 juillet, ainsi que du rapport du comité tenu le 4 juillet 1949. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTÉ.

Lecture est donnée du rapport de la votation sur le règlement no. 361 de la Cité de Drummondville; votation tenue les 8 et 9 juillet 1949.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité un montant de \$400.00, représentant les taxes de la Fabrique St. Frédéric, pour le vieil immeuble au coin des rues Marchand et Brock, lequel immeuble est déclaré non imposable. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 4, en date du 8 juillet 1949, au montant de \$16,488.00, émanant de M. Crépeau, Côté & Lemieux, concernant le contrat de Roberts Filter Co., à l'usine de filtration. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Miquet, que ce certificat soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme de \$16,488.00 à Roberts Filter Co. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

B. ROBIDAS, réparations faites à l'ancienne Ecole des Arts et Métiers,	\$ 3,975.00
B. ROBIDAS, do	109.65
DESLANDES & HARDY, achat de tuyaux	673.44
La PAROLE Ltée, impression,	194.50
La PAROLE Ltée, do	596.58
J.M. JOLY, acompte Garage municipal	2,580.16
B. ROBIDAS, do	23,386.86
A.R. BOLDUC, égoût de couverture du nouveau filtre	147.32
ADOPTE.	

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St. Joseph, en date du 7 juillet 1949, au sujet de l'évaluation d'une propriété située sur le lot 153-139, lot situé partie dans Drummondville, et partie dans Ville St. Joseph. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la Cité de Drummondville accepte l'entente proposée par Ville St. Joseph, à savoir que l'évaluation du terrain sera faite et portée au rôle d'évaluation de la Cité de Drummondville, et que l'évaluation de la maison sera portée au rôle d'évaluation de Ville St. Joseph; ledit arrangement ne devant valoir que pour un an, sauf à le renouveler si les parties le jugent à-propos. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une liste de citoyens de St. Simon, qui utilisent l'eau de la Cité de Drummondville illégalement et sans droit.

Le Conseil prend connaissance aussi du fait que certains citoyens de St. Jean-Baptiste se servent de l'eau de la Cité, pour leur usage, illégalement et sans droit.

Le Conseil charge le greffier d'aviser ces municipalités, ainsi que Ville St. Joseph, de bien vouloir prendre les moyens d'arrêter immédiatement cette consommation illégale d'eau, et de prendre tous les moyens et même les procédures légales, si nécessaire; l'ingénieur de la Cité est chargé de donner les instructions nécessaires à ces municipalités. Dans le cas d'échec, la Cité de Drummondville se réserve le droit d'arrêter complètement la fourniture de l'eau à ces municipalités. Le Conseil fait cependant exception pour certains cas spéciaux de St. Simon, auxquels la Cité de Drummondville a permis de prendre de l'eau.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que la Cité installe des lumières de 500 watts sur la rue Hériot, en face de l'Hôpital. ADOPTÉ.

L'échevin Léo Surprenant donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation, afin d'établir un arrêt sur la rue St. Pierre, à l'intersection de cette rue avec le Boulevard Bernier; d'un règlement à l'effet d'ajouter l'intersection des rues Brock & St. Georges, où un système de signalisation électrique a été installé, amendant le règlement no. 354.

L'échevin Léo Surprenant donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction, à l'effet d'établir une échelle d'honoraires pour les permis de construction, et pour leur inspection.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet *Marcel Manis*
Maire. Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 juillet 1949, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Gaston Ringuet.

Le comité recommande le déplacement des poteaux situés sur le côté est de la rue Hériot, entre l'avenue des Frères et la rue Dunkin; lesdits poteaux devant être placés hors de l'alignement du trottoir et à l'intérieur du trottoir, disposés en face de l'hôpital et aux endroits approuvés par les Soeurs Grises.

Le comité recommande qu'une somme de \$1,600.00 soit votée pour frais de représentation des membres du Conseil, ainsi que du trésorier et du greffier, à l'occasion du Congrès de l'Union des Municipalités, du 27 septembre au 1 octobre 1949, à Chicoutimi.

Le comité recommande que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

Rayer l'évaluation de \$200.00 portée au no. 2115 au nom de la Southern Canada Power Co.Ltd;

Inscrire \$100.00 au lieu de \$400.00, comme évaluation au numéro 1872 au rôle; le Trésorier étant autorisé à accorder un crédit de \$10.00 à la Southern Canada Power Co.Ltd;

Au numéro 4126, l'évaluation de \$1,800.00 est portée comme non imposable, à Fabrique SS.Pierre et Paul; le Trésorier étant autorisé à accorder un crédit de \$64.00 à la Fabrique SS.Pierre et Paul.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$8.95 à M. C.A. Sicotte, pour dommages subis par madame Sicotte; le tout sous réserve des droits de la Cité, et sans admettre de responsabilité.

Le comité recommande que M. Henri Groulx soit nommé gardien de la plage, au même salaire que l'an passé, et charge le greffier de l'aviser en conséquence.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Ulric Lemaire, afin d'obtenir des détails sur son compte pour travail de peinture exécuté dans les rues de la Cité, au montant de \$592.25.

Le comité autorise le Trésorier à remettre à Marcel Courchesne une somme de \$177.50, dépôt fait par ce dernier en vertu du règlement des licences.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Marcel Martin
Greffier.

Le 25 juillet 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 25 juillet 1949, aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Léo Surprenant, Léo Corriveau, Emile Lauzière, Dr. Antoine Turcotte, Oscar Pélissier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 11 juillet 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, qu'un vote de rélicitations soit adressé à M. Maurice Vincent, chef de police de la Cité, à l'occasion de sa récente nomination comme Vice-président de l'Association des Chefs de Polices et Pompiers de la Province de Québec. ADOPTE.

Le règlement no. 362, amendement le règlement de construction no. 82 et amendements, à l'effet d'établir une échelle d'honoraires pour les permis de construction, et pour leur inspection, subit sa première lecture.

Le règlement no. 363, amendement le règlement no. 320, concernant la circulation, aux fins de placer un signal d'arrêt (stop) sur la rue St. Pierre, à l'endroit de son intersection avec le Boulevard Bernard, et aussi d'ajouter l'intersection des rues Brock et St. Georges, dans le règlement no. 354, subit sa première lecture.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement à l'effet de prohiber certaines nuisances.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte donne avis de motion d'un règlement à l'effet de défendre certains bruits dans les rues de la Cité.

Le greffier est chargé d'écrire à monsieur Allard, pour lui demander de venir rencontrer les membres du Conseil, en comité, le 8 août.

Lecture est donnée du projet de contrat concernant la fourniture de l'eau aux municipalités de St.Simon, Ville St.Joseph, St.Jean-Baptiste. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que ce projet soit approuvé; que le taux d'intérêt à charger à St.Simon soit fixé à 4%; que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Lecture est donnée de la lettre de M. Armand Cloutier, M.P., en date du 12 juillet 1949, ainsi que des lettres et rapport de M. A.K. Dysart, du C.N.R., en date du 15 juillet 1949, au sujet du projet de construction d'un viaduc dans la Cité.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$20,120.62 au compte capital, et de \$21,095.71 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que les comptes mentionnés sur la dite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le deuxième estimé, au montant de \$13,512.60, pour travaux exécutés par M. Benjamin Robidas, re: garage municipal, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer ce montant à M. Benjamin Robidas. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissaires, une somme de \$200,000.00 additionnelle au montant de \$200,000.00 déjà emprunté, à compte sur le règlement no. 347 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$400,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$200,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no. 347. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1949, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$200,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Turcotte
Maire.

Alain Allard

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 juillet 1949, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande qu'un montant de \$4,000.00 soit versé à l'O.T.J., pour l'aménagement du tennis municipal au Centre Civique, a compte sur le montant de \$15,000.00 déjà autorisé par le règlement no. 361.

Lecture est donnée d'une lettre de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes, en date du 21 juillet 1949, à l'effet que la Chambre projette de reprendre la publication de son annuaire. Le comité recommande que la Cité de Drummondville souscrive une somme de \$100.00 lors de la prochaine publication dudit annuaire.

Le comité recommande l'engagement de M. Stephen Parent comme collecteur de la taxe d'eau, au salaire de \$30.00 par semaine.

Le comité recommande que le chef de police et le président du comité de police soient délégués de la Cité de Drummondville, à la Convention des chefs de polices et pompiers du Canada, qui doit avoir lieu prochainement à Ottawa.

Le comité charge l'aviseur légal de la Cité d'aviser monsieur L. Rousseau d'avoir à se conformer aux règlements de construction de la Cité.

Le comité recommande l'engagement de deux constables pour le département de police, soit:- MM. Beauregard, comme cauet, et M. J.M. Récourt, ce dernier conservant ses années de service au département de police de la Cité.

Le comité recommande l'installation d'un brûleur à l'huile, à l'Hôtel de Ville, par M. Irénée Bonin, pour le prix de \$671.00; le tout suivant la soumission de M. I. Bonin, en date du 13 juillet 1949.

Le comité recommande que le compte de M. Ulric Lemaire, au montant de \$592.25, pour peinture, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à le payer.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 8 août 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 8 août 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Antoine Niquet, Oscar Pélissier, Robert Bernard, Emile Lauzière, J.A. Savard.

En l'absence du maire et du maire-suppléant, il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'échevin Antoine Niquet agisse comme président de l'assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la séance soit ajournée au 9 août 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances du Conseil. ADOPTE.

Ant. Niquet
Président.

Maurice Hauris
Greffier.

Le 9 août 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 9 août 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 8 août 1949.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant.

En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Léo Corriveau, maire-suppléant.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière tenue le 25 juillet 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le règlement no. 362, amendant le règlement de circulation, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Le règlement no. 363, amendant le règlement de construction, subit sa deuxième lecture. L'adoption de ce règlement est remise à une séance ultérieure, pour étude.

Lecture est donnée du certificat no. 4, émanant de MM. Crépeau, Côté, & Lemieux, concernant les travaux faits par Roberts Filter Co., à l'usine de filtration, au montant de \$5,985.00. Il est proposé par l'échevin

Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce certificat soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme de \$5,985.00 à Roberts Filter Co. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 2, émanant de MM. Crépeau, Côté & Lemieux, au montant de \$19,779.33, concernant les travaux exécutés à l'usine de filtration par Canadian Ingersoll-Rand. L'approbation de ce certificat est remise à plus tard, pour vérification du montant.

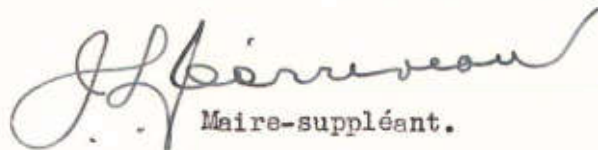
Lecture est donnée d'une lettre, en date du 25 juillet 1949, de La Semaine Commerciale de Québec, demandant l'exemption d'une licence pour la sollicitation des abonnements. Le Conseil déclare ne pouvoir se rendre à cette demande, et charge le greffier d'en aviser la Semaine Commerciale.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet de déclarer nuisance publique dans les limites de la Cité, l'usage inutile, sans raison légale de sécurité, de sifflets, klaxons, pétarades, bruits désordonnés de moteur, et autres, et pour les prohiber et les supprimer, et imposer des amendes aux personnes qui les créent ou laissent subsister ces nuisances.

Lecture est donnée d'une lettre de Modern Paving Ltd, en date du 6 août 1949, demandant de graveler les rues qui ne sont pas encore pavées, afin de rendre la fondation de ces rues plus solide. Le Conseil se rend à la demande de la Compagnie, et charge le greffier d'aviser la Compagnie que l'ouvrage sera terminé d'ici trois semaines, et que la Compagnie pourra continuer ses travaux.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue du Sacré-Coeur, en date du 7 août 1949, demandant à la Cité de faire respecter les règlements, concernant les robes-soleil et les shorts.

Et la séance est levée.


Maire-suppléant.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 août 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léo Corriveau, maire-suppléant.

Le comité recommande qu'un permis de construction soit accordé à M. Frank Bouchard, et que les demandes de MM. Donat Bourgeois, Roland Chapdelaine et Robert Pouliot, pour permis de construction, soient refusées.

Le comité entend M. Lucien Rousseau, au sujet de la construction à un étage qu'il a érigée sur la rue Hériot, en contravention des règlements de la Cité. Le comité charge le greffier d'envoyer un avis à M. Rousseau, à l'effet que la Cité de Drummondville exige que tous les travaux de construction du premier étage soient suspendus tant et aussi longtemps que le contrat préparé en vertu de la résolution passée à la séance du 25 juillet dernier, n'aura pas été signé par M. Rousseau; le Conseil de la Cité ne voulant pas que les travaux du premier étage se fassent pour ensuite commencer ceux du deuxième étage, à moins que le contrat ne soit signé.

La demande de la compagnie Bell Telephone, contenue dans la lettre de ladite compagnie, en date du 29 juillet 1949, pour l'installation d'un poteau sur le Boulevard Bernard, est refusée. L'ingénieur de la Cité recommande toutefois à la compagnie, et suggère de placer ce poteau à l'intérieur du trottoir, sur le lot de l'intéressé.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'aviser monsieur Armand Deslandes que si d'ici huit (8) jours de la signification de l'avis, ce dernier n'a pas déménagé la petite bâtisse qu'il a installée sur le Boulevard Bernard, en contravention des règlements de la Cité, des procédures seront intentées contre lui sans autre avis.

Le comité recommande que le compte du Garage Montplaisir, au montant de \$626.43, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à le payer.

Le Conseil prend connaissance des demandes de MM. Oscar Lefebvre et J.N. Donais, lesquels désirent la recommandation de la Cité pour l'établissement d'une morgue dans la Cité de Drummondville. Le comité déclare n'avoir aucune objection à ce que MM. Oscar Lefebvre et J.N. Donais établissent une morgue reconnue comme municipale dans la Cité de Drummondville, et recommande ces deux messieurs au Procureur Général, pourvu toutefois qu'ils établissent une morgue convenable, suivant les exigences du département.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Bernard, au sujet du pavage du Boulevard St. Joseph. Le comité recommande qu'un demi-pavage soit fait sur le Boulevard St. Joseph, suivant la recommandation de M. Bernard contenue dans sa lettre du 5 août 1949.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter de A.E. Ames & Co., \$1,000. d'obligations, 4%, échéant le 1er juillet 1958, au prix de \$105. et les intérêts courus, donnant un rendement de 3.35%, pour le compte de l'Assurance Patronale de la Cité.

Le comité autorise l'exécution de travaux, pour un montant de \$2,000. dans le parc Woodyatt, la compagnie Southern Canada Power devant fournir le même montant, suivant l'entente intervenue.

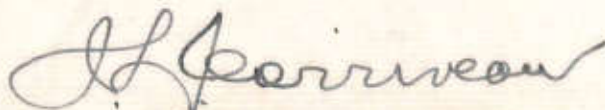
Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à la Triad Creations Co., à l'effet que la Cité de Drummondville sera prête à lui louer le deuxième étage du garage municipal, à raison de \$0.60 du pied, la Cité étant anxieuse d'avoir une réponse le plus tôt possible.

Le comité recommande de changer l'installation actuelle pour l'eau chaude, au filtre, par un système électrique, au prix de \$120.00, et autorise M. Bolduc à faire les dits travaux.

Le comité recommande que le salaire de M. Amédée Beaudoin soit porté à \$0.65 de l'heure.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique de Almanzor Côté, Noël Picard et Dame Louis Picard, soient refusées.

Et la séance est levée.



Maire-suppléant.



Greffier.

Le 22 août 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la cité de Drummondville, tenue ce 22 août 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière et J. Amédée Savard, - sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 août 1949, de l'ajournement au 9 août 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le 9 août 1949. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ces rapports soient acceptés, moins cette partie du rapport du comité du 9 août 1949, concernant les permis de construction de MM. Donat Bourgeois, Roland Chardelaine et Robert Pouliot, ces permis devant être étudiés de nouveau par le Conseil. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 364, à l'effet de déclarer nuisance publique dans les limites de la Cité l'usage inutile, sans raison légale de sécurité, de sifflets, klaxons, pétarades, bruits désordonnés de moteur et autres; pour les prohiber et les supprimer, et imposer des amendes aux personnes qui les créent ou laissent subsister ces nuisances. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'approuver le règlement no. 322 de la municipalité de St. Jean-Baptiste, soumettant le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour du Recorder.

Le greffier fait rapport au Conseil que la municipalité de St. Simon de Drummond refuse de signer le contrat pour la fourniture de l'eau, contrat qui a déjà été signé par les municipalités de St. Jean-Baptiste, Ville St. Joseph et la Cité de Drummondville; que la municipalité de St. Simon est prête à payer 50% seulement du coût d'opération du filtre.

Comme la municipalité de Ville St. Joseph n'accepte pas cette demande de la municipalité de St. Simon, le greffier est chargé d'écrire à la municipalité de St. Simon de Drummond pour l'aviser du refus de Ville St. Joseph, et pour lui demander de bien vouloir signer le contrat au sujet de la fourniture de l'eau d'ici huit (8) jours, sans quoi la Cité de Drummondville signera le contrat avec les municipalités de Ville St. Joseph et St. Jean-Baptiste seulement.

Lecture est donnée du certificat no. 8, émanant de MM. Crépeau, Côté, et Lemieux, concernant les travaux exécutés à l'usine de filtration par R.E. Stewart, au montant de \$11,340.00. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce certificat soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer la dite somme de \$11,340.00 à R.E. Stewart. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 2, émanant de MM. Crépeau, Côté, et Lemieux, concernant les travaux exécutés à l'usine de filtration par Canadian-Ingersoll-Rand, au montant de \$19,779.33. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce certificat soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à payer la dite somme de \$19,779.33 à Canadian-Ingersoll-Rand. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Émile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le compte de \$3,500.00 dû à MM. Crépeau, Côté, et Lemieux, ingénieurs-conseils, pour la surveillance des travaux à l'usine de filtration, soit accepté, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une lettre de MM. Crépeau, Côté, et Lemieux, en date du 10 août 1949, certifiant que la Maison O. Bolduc, entrepreneur électricien, a droit au montant de \$1,000.00, en compensation du matériel fourni et des travaux exécutés à la nouvelle usine de filtration.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$43,288.84 au compte budget, et de \$34,806.28 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier. ADOPTE.

Le greffier est chargé d'écrire à la Municipalité de St. Simon de Drummond, pour lui demander de bien vouloir soumettre son territoire à la juridiction de la Cour du Recorder, aux mêmes conditions que la municipalité de St. Jean-Baptiste.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre des Affaires Municipales, en date du 15 août 1949, reconnaissant les mérites du rapport financier 1948 de la Cité de Drummondville, et félicitant la Cité pour l'honneur qui lui échoit, grâce au beau travail du Trésorier, et décernant un certificat à cet effet. Immédiatement après la lecture de cette lettre, Son Honneur le Maire souligne que, comme le démontre la lettre de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, le mérite du rapport financier revient pour la plus grande part au dévoué trésorier de la ville, et il profite de l'occasion pour lui offrir, séance tenante, les félicitations de ses collègues, aussi bien que ses félicitations personnelles.

Et la séance est levée.

Robert Bergeron
Maire.

Marcel Maru
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 août 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le permis de construction de mademoiselle Cécile Forest, sur le chemin d'Hemmings Falls, lui soit accordé.

Le comité recommande que le permis de construction de M. Edmond Martineau lui soit accordé, mais ce permis étant temporaire, et valable pour deux (2) ans seulement, M. Martineau devant, à l'expiration de ce délai, poser de la brique ou de la pierre.

Le comité recommande que le permis de construction de M. Romulus Baril soit accordé.

Le comité recommande que le permis de construction de M. Armand Mailhot soit accordé, à la condition toutefois que ce dernier commence son solage le 15 septembre 1949.

✓
Le comité recommande que la demande de M. Gérard Moreau, qui désire obtenir le service de l'aqueduc, soit accordée, M. Moreau s'engageant cependant à payer toutes les dépenses de creusage, du coût d'achat des tuyaux, et de son installation. ✓

Le comité recommande que la demande de M. Conrad Fournier, pour une station de gasoline sur la rue St.Omer, soit acceptée, les pompes à gasoline devant être installées à au-moins douze (12) pieds du chemin.

Le comité recommande que les permis de constructions suivants soient accordés :- Lucien Larocque, V.L. Plamondon, Holtite Rubber Co.

Le comité recommande que les permis de constructions de MM. Roland Chapdelaine et Robert Pouliot, Donat Bourgeois, soient acceptés tels que soumis et acceptés par le Comité d'Urbanisme.

Le comité recommande que le contrat de réparation de la couverture de l'immeuble occupé par la Sylvania Co., soit accordé à M. Emile Côté, suivant la soumission qu'il a faite au Conseil, le 22 août 1949, pour le prix de \$622.00. ✓

Le comité recommande que la demande d'Assistance Publique de Lorenzo Régis soit acceptée, et que les demandes de Roland Gosselin, Armand Mailhot, et Dame Rocheleau soient refusées.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone Co., en date du 9 août 1949, (M.D. 70 - R.O.S. 681), demandant la permission de placer une entrée souterraine suivant les indications faites au plan annexé à ladite lettre. Le comité recommande que la demande de Bell Telephone Co., telle que faite par la dite lettre du 9 août 1949 et plan annexé, soit accordée.

Lecture est donnée d'une lettre de Bell Telephone Co., en date du 11 août 1949, (M.D. 71 - R.O.S. 692), demandant la permission de placer un ancre près de 358 rue DuMoulin. Le comité recommande que la demande de Bell Telephone Co., telle que faite par la dite lettre du 11 août 1949 et plan annexé, soit accordée.

Et la séance est levée.

Kenneth Ferguson

Maire.

Clarence Clavie

Greffier.

Le 29 août 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 29 août 1949, à cinq (5) heures p.m. à l'Hôtel de Ville, à Drummondville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Emile Lauzière, J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité entend l'ingénieur Carignan, au sujet de la prise d'eau à l'usine de filtration, l'ingénieur Carignan ayant fait rapport au Conseil que la nature du lit de la rivière exigeait la suspension des travaux pour le moment, et recommandant que la balance du tuyau de la prise d'eau soit posée sur un coussin de pierre. Cette question est laissée en suspens.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un acompte de \$25,000.00 à la Modern Paving Co.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet

Maire.

Harold Hawn

Greffier.

Le 3 septembre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 3 septembre 1949, à onze heures et trente de l'avant-midi, à l'Hôtel de Ville, à Drummondville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Léo Corriveau, Emile Lauzière, Antoine Niquet, Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Gaston Ringuet.

Le comité entend monsieur Gaétan Côté, ingénieur-conseil pour la construction du filtre, au sujet de la prise d'eau.

Le comité recommande que la prise d'eau de la Cité, sur une distance de 200' à la partie extrême, soit aménagée suivant un plan de détail en date du 29 août 1949, tel que préparé par MM. Crépeau, Côté & Lemieux, et que cette prise d'eau soit aménagée comme suit :-

1. Avec un coussin de pierre des champs, pour une somme additionnelle de \$5,500.00;
2. Que du béton soit coulé le long et entre les pierres, jusqu'à une hauteur d'un pied au-dessus du tuyau, et cela pour une somme additionnelle de \$10,900.00; la quantité et la qualité du béton devront être déterminées par les ingénieurs

Crépeau, Côté & Lemieux, ainsi que pour l'aménagement des pierres, *ladite somme de 16 400.00 étant payable à la Cie Tunnel Excavators et le contrat pour le travail supplémentaire devant se faire entre la dite et la Cie Tunnel Excavators* *L.R. 12/11*
 Le comité recommande que M. Albert Schaeffer, qui est à construire un garage sur la rue Brock, soit avisé par l'inspecteur des bâtiments d'avoir à se conformer aux règlements de construction.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet

Maire.

Marcel Maréchal

Greffier.

Le 12 septembre 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 12 septembre 1949, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Émile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 août 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 22, 29 août, 3 septembre 1949. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés.
 ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement no. 365, approuvant le règlement no. 322 de la municipalité de St. Jean-Baptiste, re: Cour du Recorder.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. Jules Saint-Pierre, au nom de L'Union St. Joseph de Drummondville, demandant qu'une résolution soit passée, autorisant le maire et le greffier à signer le contrat de vente d'une propriété appartenant autrefois à Oscar Leclerc, et qui a été vendue pour taxes par la Cité de Drummondville, et acquise par l'Union St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Émile Lauzière, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que cette demande soit accordée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer tel contrat avec L'Union St. Joseph. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 9, émanant de MM. Crépeau, Côté et Lemieux, concernant les travaux exécutés à l'usine de filtration par R.E. Stewart Construction, au montant de \$9,315.00. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce certificat soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer la dite somme de \$9,315.00 à R.E. Stewart Construction. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat préparé par l'architecte Paul Labranche, en date du 10 septembre 1949, au montant de \$23,222.70, concernant les travaux exécutés au garage municipal par Benjamin Robidas. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ce certificat soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Benjamin Robidas la dite somme de \$23,222.70. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que la Cité de Drummondville paie à la Commission Scolaire de Drummondville l'intérêt au taux de quatre (4) %, sur le prix de vente de l'Ecole des Arts & Métiers, à compter de la date de la prise de possession dudit immeuble par la Cité; ledit intérêt étant payable jusqu'au paiement du prix de vente. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$56,515.36 au compte budget, et de \$56,951.39 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité installe deux lumières sur la rue Toupin. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que la Cité accorde un permis à la Cie Thrift Stores, pour l'installation d'une enseigne en avant de son magasin, rue Hériot, suivant le croquis qui est soumis à la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Robert Bernard, que l'échevin J.A. Savard soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

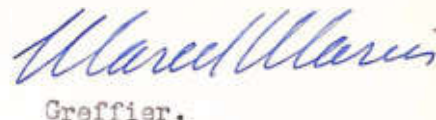
Le Conseil entend monsieur Albert Schaefer, au sujet d'un garage qu'il a construit sur la rue Brock. Le Conseil accepte d'accorder un permis temporaire à M. Albert Schaefer, valable jusqu'au 15 juin 1950, à condition que M. Schaefer s'engage par écrit à démolir et enlever ledit garage d'ici le 15 juin 1950, ou à le reconstruire suivant les règlements de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$125,000.00, étant le montant autorisé par le règlement no. 355 de la Cité de Drummondville; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de la dite somme de \$125,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no. 355. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1949, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la

somme de \$125,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 septembre 1949, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité prend connaissance de l'offre faite par Tunnel Excavators Limited, d'enlever l'eau dans le canal d'égout de la rue Chassé, actuellement en construction, sans frais ni aucune charge pour la Cité, sauf les frais de chargement de l'équipement, et sans aucune responsabilité de la part de la Cité; ceci étant à titre d'expérience. Le comité recommande que cette offre soit acceptée.

Le comité recommande que l'aviseur légal soit chargé d'envoyer une mise en demeure à M. Lucien Rousseau, d'avoir à commencer la construction du deuxième étage à l'immeuble actuellement construit sur la rue Hériot.

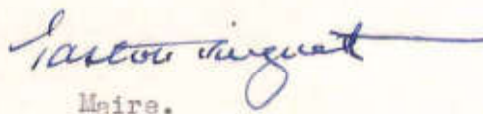
Le comité recommande que la Cité de Drummondville vende à M. Gérard Laferté une partie de la rue Garceau, pour le prix de \$1,300.00; cette partie de rue n'ayant aucune utilité pour des fins municipales; le tout sujet à l'adoption d'un règlement à ce sujet, et au consentement de la Drummondville Cotton Co. Limited.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$165.00 à M. Octave Allie, en paiement de son travail concernant les permis de construction et l'inspection des bâtiments.

Le comité recommande que la Cité souscrive une page d'annonce, au montant de \$100.00, dans le journal La Tribune, suivant le dessin et les détails fournis aux membres du comité.

Le comité recommande que la pension actuellement payée par la Cité de Drummondville à Dame Auguste Cloutier lui soit continuée jusqu'au premier juin 1950.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 26 septembre 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 26 septembre 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, Léo Corriveau, Léo Surprenant, et J.A. Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 septembre 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Emile Lauzière donne avis de motion d'un règlement autorisant la cession et la vente d'une partie de la rue Garceau, dans le quartier Est, partie voisine du lot numéro 611, à Gérard Laferté, pour le prix de \$1,300.00, vu que cette rue n'est plus nécessaire et que ce terrain ne peut servir à aucun intérêt public.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'approuver le règlement no. 43 de la municipalité de St. Simon de Drummond, soumettant le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour du Recorder de la Cité de Drummondville.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 365, approuvant le règlement no. 322 de la municipalité de St. Jean-Baptiste, soumettant le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour du Recorder de la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Les membres du Conseil chargent le greffier d'aviser les membres des conseils exécutifs de la Chambre de Commerce de Drummond, de la Chambre de Commerce des Jeunes, et de la Ligue des Propriétaires, qu'ils seront prêts à les rencontrer à une séance spéciale, le 17 octobre prochain, pour discuter de la question de la taxe de vente, taxe des locataires, et achat du terrain de l'Exposition.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 22 septembre 1949, au sujet d'un cable souterrain, pour desservir La Parole Ltée. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Conseil de la Cité de Drummondville donne son consentement à ce que la Cie Bell Telephone construise des lignes téléphoniques dans le territoire de la Cité, tel que mentionné dans ladite lettre de la compagnie, en date du 22 septembre 1949, et les plans qui l'accompagnent, et que l'ingénieur surveille le travail pour le compte de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du 22 septembre 1949, provenant de la Cie Bell Telephone, demandant l'adoption d'une résolution générale couvrant tous les travaux à faire par la compagnie. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la résolution suivante soit adoptée à ce sujet :-

" Conformément aux dispositions de la loi des Chemins de Fer du Canada (statuts révisés du Canada 1927, Ch. 170, S. 373 (2), ce Conseil approuve l'emplacement des lignes et poteaux de The Bell Telephone Company of Canada actuellement érigés sur le territoire de cette municipalité et consent à ce que ladite compagnie construise les lignes tant aériennes que souterraines dont elle pourra avoir besoin, sauf que le choix des emplacements ainsi que les travaux eux-mêmes se feront avec l'approbation de l'ingénieur de la Cité et le président du comité de voirie; sous leur surveillance, et dont l'approbation liera la municipalité; lesdits travaux se feront aux frais et risques de la compagnie.

Ce Conseil autorise également ladite compagnie à émonder les arbres sur les rues ou routes dans ladite municipalité, de manière à empêcher qu'ils nuisent aux fils de ladite compagnie, cet émon dage à être fait sous la surveillance et avec l'approbation de l'ingénieur de la Cité et le président du comité de voirie, et aux frais et risques de ladite compagnie. ADOPTE. "

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants :-

Tunnel Excavators Ltd, \$ 1,197.59, et \$5,000.00 en acompte sur les travaux de construction de la prise d'eau; 4

Paul Lebranche, 4,941.67 ADOPTE. 7

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le trésorier soit autorisé à acheter une soudeuse électrique, au prix de \$488.00, 220 volts Marquette, de la compagnie John Millen Ltd. ADOPTE.)

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que la Cité de Drummondville achète de la Fabrique SS. Pierre & Paul deux terrains, à raison de \$1,000.00 du lot, pour l'ouverture de la rue Ringuet, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet
Maire.

Marcel Marois
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 septembre 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que des travaux d'égoût soient faits sur la rue Gobeil, entre les rues Chassé et Turcotte, sur une longueur de 240 pieds.

Le comité charge le greffier d'aviser les autres municipalités que la Cité sera prête à leur fournir de l'eau le premier octobre prochain, suivant le contrat signé dernièrement.

Le comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer une somme de \$13.28 à Conrad Charron, pour dommages occasionnés par suite du sable qui s'est introduit dans notre conduite d'eau sur la rue Dollard, et qu'instruction soit donnée à l'ingénieur de nettoyer et laver le tuyau d'aqueduc de la rue Dollard, et de fermer la conduite de la Canadian Calanese.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$70.08 à J.R. Blanchard, pour dommages causés à une de ses vitrines par un caillou lancé par les roues d'un autobus, en face de sa propriété.

Le comité recommande que Gérard Chassé soit engagé pour plastiquer les châssis de l'immeuble loué à la Cie Sylvania, pour le prix de \$296.00.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Melle Hermance Blais soit accepté, cette dernière devant être hospitalisée seulement.

Le comité recommande qu'une charge de \$100.00 soit faite à l'aéroport, pour service de la brigade des incendies.

Et la séance est levée.


Maire.


Greffier.

Le 11 octobre 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue ce 11 octobre 1949, au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J.A. Savard, Léo Surprenant, Antoine Niquet, Dr. Antoine Turcotte, Emile Lauzière, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Riquet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 26 septembre 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire déclare se faire l'interprète des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, pour exprimer à monsieur J.O. Montplaisir, et à sa famille, tous les regrets des membres du Conseil à l'occasion du décès de madame J.O. Montplaisir, et pour lui offrir, au nom de tous les citoyens de Drummondville, toutes les marques de la plus sincère sympathie.

Il est ensuite proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, que copie de cette résolution soit envoyée par le greffier à monsieur J.O. Montplaisir, et à sa famille, exprimant les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville à l'occasion du décès de madame J.O. Montplaisir. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement no. 366, pour approuver le règlement no. 43 de la municipalité de St.Simon de Drummond, re: Cour du Recorder.

Première lecture est donnée du règlement no. 367, autorisant la cession et la vente du lot no. 612 du quartier Est de la Cité de Drummondville, à Gérard Laferté.

Lecture est donnée d'un compte de M. Irénée Bonin, pour travaux exécutés au garage municipal, au montant de \$4,194.36. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce compte soit approuvé, et le Trésorier autorisé à le payer, à condition toutefois que ce compte porte l'approbation écrite de l'architecte. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat no. 2, émanant de MM. Crépeau, Côté & Lemieux, au montant de \$2,879.42, compte de la Southern Canada Power Co. Limited, pour la sous-station au filtre. Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce certificat soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme de \$2,879.42 à la Southern Canada Power Co. Limited, suivant le certificat ci-dessus mentionné. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$21,561.10 au compte budget, et de \$18,001.52 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.

Gaston Riquet
Maire.

Marcel Marois
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 octobre 1949, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière, ainsi que l'échevin Léo Corriveau, siégeant en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$75.00 au Club de Bridge, à l'occasion du prochain tournoi pour le championnat des Cantons de l'Est.

Le comité étudie la demande de permis de M. Léo Côté, sur le Boulevard Bernard. Le comité recommande qu'un permis lui soit accordé, à condition qu'il complète la construction de son immeuble avec deux étages sortis de terre, d'ici dix-huit (18) mois, et qu'il signe à cet effet un contrat notarié, à ses frais; le maire et le greffier sont autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à remettre à M. Omer Côté le montant de \$2.00 qu'il a payé pour un permis de réparation d'immeuble.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 11 octobre 1949, du Service Familial Bendix, demandant si la Cité exige l'installation d'un compteur pour cette buanderie. Le comité recommande qu'un compteur soit installé à cette buanderie.

Le comité recommande que la demande de San Marcoux, pour Assistance Publique, soit refusée.

Et la séance est levée.

Léon Corriveau *Marcel Marier*
Maire. Greffier.

Le 24 octobre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 24 octobre 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, Oscar Pélissier, Léo Surprenant, Léo Corriveau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 11 octobre 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 366, pour approuver le règlement no. 43 de la municipalité de St.Simon de Drummond, à l'effet de soumettre le territoire de cette dernière municipalité à la juridiction de la Cour du Recorder existant dans la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 367, autorisant la cession et la vente du lot numéro 612 du quartier Est de la Cité de Drummondville à M. Gérard Laferté.

Le greffier donne lecture du contrat intervenu entre la Cité de Drummondville, d'une part, et les municipalités de Ville St.Joseph, St.Jean-Baptiste, St.Simon de Drummond, d'autre part, relativement à la fourniture de l'eau, contrat actuellement soumis à la juridiction de la Régie des Services Publics afin d'être approuvé par ladite Régie, et afin d'obtenir une ordonnance de la Régie rendant obligatoires et exécutoires les dispositions dudit contrat dans tout le territoire de ces municipalités.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que demande soit faite à la Régie des Services Publics d'approuver ledit contrat, ladite approbation devant comporter aussi une ordonnance de la Régie, rendant obligatoires et exécutoires les dispositions du dit contrat dans tout le territoire des municipalités mentionnées ci-dessus. ADOPTE.

Lecture est donnée du certificat final, émanant du bureau Crépeau, Côté & Lemieux, de Sherbrooke, concernant le contrat de la prise d'eau, par la Cie Tunnel Excavators Ltd, au montant de \$11,400.00. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que ce certificat soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme de \$11,400.00 suivant le certificat ci-dessus mentionné. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de la Cie Bell Telephone, pour augmenter ses tarifs. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la Cité de Drummondville s'oppose fermement à la requête de cette compagnie, cette augmentation n'étant nullement justifiée, et ne pouvant être accordée sans qu'une enquête minutieuse soit faite sur les affaires et la situation financière de la Compagnie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que la Cité de Drummondville accorde un octroi de \$50.00 à la Légion Canadienne (Comité de la poliomyélite). ADOPTE.

Certains citoyens ont attiré l'attention du Conseil de la Cité de Drummondville sur la question du transfert d'un permis de transport jusqu'ici détenu par Bouchard Transport Limitée, maintenant en faillite, à une firme de Montréal opérant sous le nom de Champlain Express Limitée.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que demande soit faite à la Régie des Transports et Communications de ne pas consentir à ce transfert, le Conseil de la Cité de Drummondville étant d'avis que ce permis devrait être tout simplement annulé, ou transféré à un citoyen de Drummondville. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Josée Surprenant

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 octobre 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, ainsi que l'échevin J.A. Savard, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que les travaux d'égout et d'aqueduc soient faits sur la rue Lowring, du Boulevard St. Joseph à la rue Gobeil, ainsi que sur la rue Gobeil, entre Lowring et St. Georges, et entre Chassé et Turcotte.

Le comité recommande que la Cité accepte l'offre de la Brompton Pulp & Paper Co., en règlement de l'action intentée par la Cité de Drummondville, à savoir:- le paiement par ladite compagnie de la somme de \$8,000.00, la compagnie s'engageant de plus à payer les frais taxables.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter de M. Armand Toupin, un transformateur neuf de 25 KVA - 2300 Volts primaire à 115/220 volts secondaire, de marque Canadian General Electric, Net \$310.00 F.O.B. Drummondville, livraison immédiate de Toronto.

Lecture est donnée d'une lettre du Comité Local de Placement, en date du 18 octobre 1949, demandant de mettre à exécution si possible, certains projets à l'étude depuis quelque temps, afin d'obvier à la situation actuelle de chômage. Après étude, les membres du Conseil ne croient pas que la situation, telle que dépeinte par le Comité Local de Placement, soit exacte et représente la vraie situation à Drummondville; les membres du Conseil sont d'opinion de plus que cette question relève plutôt des Gouvernements Provincial et Fédéral. Les membres du Conseil remercient toutefois les membres du Comité Local de Placement pour l'intérêt qu'ils portent aux affaires de la Cité, et ils prennent note des remarques faites par le Comité Local de Placement.

Le comité recommande qu'un octroi de \$500.00 soit versé au Club de Hockey Intermédiaire Drummondville,

Le comité recommande qu'un octroi de \$150.00 soit versé à M. Rosaire Smith, à l'occasion de sa participation au tournoi des Jeux de l'Empire Britannique, qui sera tenu en février prochain, en Nouvelle-Zélande.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes de la Cie Tunnel Excavators Limited, en date du 22 octobre 1949, au montant de \$2,400.00 pour travaux d'assèchement de terrain sur la rue Lowring, et \$35.00 pour du ciment.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$25,438.68, étant le certificat no. 5 de l'architecte Paul Labranche, en acompte sur le coût de construction du garage municipal.

Le comité recommande que, sans préjudice à ses droits, la Cité de Drummondville paie à M. Camille Tessier la somme de \$103.02, pour dommages causés à une vitrine sur la rue Hériot.

Le comité recommande de poser l'aqueduc de six (6) pouces, et une borne-fontaine au Centre Civique.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Pierre Picard, Georgette Leclair.

Quant à Dame Lionel Garand, le comité charge le greffier d'aviser M. Boucher de faire le nécessaire en attendant que cette personne reçoive l'allocation des mères nécessiteuses.

Le cas de M. Antoine Pelletier est laissé en suspens, afin d'obtenir un rapport médical plus complet.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet Maire.
Marcel Blais Greffier.

Le 8 novembre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 8 novembre 1949, à 7.30 heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS :- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Le comité entend les ingénieurs Gaétan Côté et Louis-Georges Carignan, ingénieurs-conseil au sujet du filtre, du coût, et de l'état des travaux à date.

Son Honneur le Maire étant obligé de s'absenter, le comité recommande que l'échevin Oscar Pélissier agisse comme président de l'assemblée.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

Origène Bolduc, électricien, pour travaux au filtre,
\$ 1,505. et \$225.
suivant certificat des ingénieurs
Crépeau, Côté, et Lemieux, en date du
5 novembre 1949 :- \$ 1,730.00

A. R. Bolduc, plombier, pour travaux au filtre,
suivant certificat du 5 novembre 1949 :- 1,282.00

Stewart Construction, suivant certificat no. 10,
en date du 5 novembre 1949 :- 13,033.15

Roberts Filter Co., suivant certificat no. 6, en
date du 5 novembre 1949 :- 8,041.50

Le comité recommande que le compte de M. Irénée Bonin, au montant de \$4,581.84, pour travaux au garage municipal, tel qu'approuvé par l'architecte Paul Labranche, soit approuvé, et que le trésorier soit autorisé à le payer.

Le comité recommande que le permis de construction de M. Gérard Poirier, cordonnier, sur la rue Lindsay, soit approuvé tel que soumis au Conseil, ce permis devant cependant être temporaire et devant expirer au premier mai 1952; à la condition que monsieur Poirier s'engage par contrat notarié et enregistré, à construire sa propriété suivant les règlements de la Cité à l'expiration de ce délai, et que toutes les autres clauses du règlement de construction soient respectées.

Le comité recommande d'améliorer le système de chauffage à l'Hôtel de Ville, et pour ces fins, il recommande que le contrat pour la dite amélioration soit accordé à M. Irénée Bonin, pour le prix de \$350.00, le travail devant être effectué suivant les termes de sa lettre du 7 novembre 1949.

Le comité recommande que permission soit accordée au Garage Montplaisir Ltée d'installer des pompes à gasoline sur leur propriété, rue Lindsay, au même endroit où elles étaient autrefois, de façon cependant à ce qu'elles ne nuisent ni à la circulation, ni à l'enlèvement de la neige.

Et la séance est levée.

Luscan Sanguin
Maire.

Marcel Blais
Greffier.

Ascor Pilissier
Président

Le 14 novembre 1949.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 novembre 1949, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 24 octobre 1949, ainsi que des rapports des comités tenus les 24 octobre et 8 novembre 1949. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil procède à l'examen du rôle d'évaluation préparé par les estimateurs de la Cité pour l'année 1949, et il prend ensuite en considération et juge les plaintes produites suivant la loi.

Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le rôle d'évaluation pour l'année 1949 soit homologué, avec les modifications et addition suivantes :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Nom</u>	<u>Valeur locative</u>	
2225	✓ Chapdelaine & Pouliot	\$ 720.	(pâtisserie) & rayer \$420.
2225a	✓ Lucien Manseau, marchand,	\$ 1,080.	(magasin) (à ajouter)
2620	✓ Amédée Giguère	\$ 480.	réduite à \$ 420.
2666	✓ Maurice Leblanc	600.	" " 420.
3453	✓ Georges Messier	1,200.	" " 720.
2106	✓ Lucien Bélanger	480.	" " 420.
496	✓ Aquila Provencher	1,200.	" " 900.
2549	✓ Oscar Pélissier	inscrire \$ 420. c	
1120	✓ Jean Faubert,	enlever \$180.00 valeur locative.	
2629	✓ Gérard Poirier,	no. de cadastre 171, Quartier Est, évaluation réduite à \$5,000.	
3795	Inscrire ✓ J. Albert Corriveau, au lieu de	Omer Turgeon,	<u>No. de cadastre</u> 156-130
3798	" ✓ Alphonse Dionne	" " " Arm. Parenteau,	156-133
4028	" ✓ Georges Salvas	" " " Dame W.A. Moisan	159-28
3585	" ✓ Gérard Laramée	" " " Maurice Pellerin	153-164
4668	" ✓ Albert Letendre	" " " Alcide Daneau	162b-138
4669	" ✓ Albert Letendre	" " " Alcide Daneau	162b-139
1007	" ✓ Alice Corriveau	" " " Abel Courchesne	147-1, 28-20-3

No. du rôleNo. de cadastre

1173	inscrire ✓	Farley, Glendolyn,	au lieu de ✓	Emile Lemaire	1-18
3921	"	✓ André Hamel	" " "	✓ Antonio Nault	158-36
16	"	✓ W.S. Gall	" " "	✓ Moisan, St.Onge, etc.	1-17
4016	"	✓ J.A. Smith	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	159-15,160a-171
4017	"	✓ J.A. Smith	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	159-16,160a-172
4028	"	✓ Suzanne Corriveau	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	159-28
4029	"	✓ P.E. Corriveau	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	159-29
4030	"	✓ P.E. Corriveau	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	159-30
4034	"	✓ Suzanne Corriveau	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	159-38
4405	"	✓ G. Grenier	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-206
4406	"	✓ J.M. Perreault	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-207
4407	"	✓ J.M. Perreault	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-208
4415	"	✓ J.A. Soly	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-217
4416	"	✓ J.A.Soly	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-218
4417	"	✓ J.A.Soly	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-219
4418	"	✓ J.A.Soly	" " "	✓ Dame W.A.Moisan	160a-220
4743	"	✓ P.Rajotte	" " "	✓ Moisan & Leclerc	162b-226

et que les plaintes suivantes soient rejetées:- Alphée Nadeau, Albert Bazinet, J.L. Killoran, Robert Crépeau, Chapdelaine & Pouliot, re: évaluation de \$11,000.00, Reynaldo Letendre, Rodolphe Poirier, Lucien Robert, Laurent Lagacé, J.R. Dore .
ADOPTÉ.

L'échevin Emile Lauzière donne avis de motion d'un règlement à l'effet de consentir à la Canadian Celanese Limited un droit de servitude lui permettant de conduire ses tuyaux d'aqueduc et lignes d'électricité sous les rues Boulevard Mercure, Mercier, Lafontaine et Mercier.

L'échevin Antoine Niquet donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction, à l'effet de déclarer résidentielles une certaine partie du Boulevard Mercure, et certaines rues parallèles au Boulevard Mercure et donnant sur la rue Celanese.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le règlement no. 347 de la Cité de Drummondville, autorisant l'exécution de travaux publics pour un montant de \$435,000.00, soit modifié en changeant les mots "premier janvier 1950" qui apparaissent dans les deuxième et quatrième paragraphes, par les mots "premier janvier 1951", et que le tableau des échéances étant la cédule "B" dudit règlement soit modifié en conséquence, de façon à le faire concorder avec les amendements ci-dessus mentionnés. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le règlement no. 355 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$125,000.00, étant la balance nécessaire pour la construction du garage municipal et marché public, soit modifié en changeant les mots "premier avril 1950" qui apparaissent au paragraphe 2 dudit règlement, par les mots "premier janvier 1951, et en changeant les mots "premier avril et premier octobre de chaque année" par les mots "premier juillet et premier janvier de chaque année", et que le tableau des échéances étant la cédule "A" dudit règlement soit modifié en conséquence, de façon à le faire concorder avec les amendements ci-dessus mentionnés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le règlement no. 356 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt de \$88,000.00 pour compléter la construction du filtre, soit modifié en changeant les mots "premier avril 1950" qui apparaissent au paragraphe 2 dudit règlement, par les mots "premier janvier 1951", et en changeant les mots "premier avril et premier octobre de chaque année" par les mots "premier juillet et premier janvier de chaque année", et que le tableau des échéances étant la cédule "A" dudit règlement soit modifié en conséquence, de façon à le faire concorder avec les amendements ci-dessus mentionnés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour la vente des obligations au montant de \$648,000.00, à être émises sous l'autorité des règlements nos. 347, 355, 356 de la Cité de Drummondville, pour le 8 décembre prochain. ADOPTE. *S.R.*

Troisième lecture est donnée du règlement no. 367, autorisant la cession et la vente du lot numéro 612 du quartier Est de la Cité de Drummondville, à Gérard Laferté, lot ayant été acquis de la Drummondville Cotton Co., en 1929, pour servir de rue. Il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ce règlement soit approuvé et signé, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet, au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Le greffier donne lecture d'une réclamation de la Canadian Celanese Limited, en date du 28 octobre 1949, réclamant une somme de \$2,000.00 pour dommages causés à ses câbles électriques sur la rue Lafontaine, vendredi, le 14 octobre 1949, accident que la compagnie attribue à des fausses manoeuvres des employés de la Cité. Le Conseil recommande que cette réclamation soit référée à l'aviseur légal et à l'ingénieur.

Le greffier donne lecture d'une lettre de M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, en date du 20 octobre 1949, avisant la Cité que le projet de construction d'un aéroport à Drummondville est remis à l'an prochain, vu la saison tardive.

Le greffier donne aussi lecture d'une lettre de M. Armand Cloutier, député, en date du 1er novembre 1949, informant la Cité que le projet de construction du mur au parc Ste. Thérèse est remis à l'an prochain.

Son Honneur le Maire déclare que quant à ce qui le concerne, il est désappointé de constater que les octrois, tant pour le champ d'aviation que pour le mur de revêtement, n'ont pas été obtenus cette année.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député, en date du 28 octobre 1949, au sujet d'un viaduc rue Lindsay, sous les voies du C.N.R., et demandant quelle est la décision du Conseil sur ce projet.

Le Conseil charge le greffier d'écrire à l'ingénieur en chef de la Commission des Transports, à Ottawa, pour lui demander de bien vouloir déterminer quel

sera le coût des travaux et des expropriations dans la construction de ce tunnel, afin de permettre au Conseil de mieux juger si la Cité doit entreprendre, ou non, la construction de ce tunnel.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$21,574.07 au compte budget, et de \$22,437.66 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Émile Lauzière, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.

Anton August

Maire.

Marcel Mann

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 novembre 1949, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande de poser des lampes de 500 watts sur la rue Hériot, de la rue Lowring à la rue Bérard, et de poser un système d'éclairage sur la rue des Frères, ainsi que des lumières sur les rues Villeneuve et Marchand, dans la subdivision Bérard.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à régler pour \$150.00, au lieu de \$275.00, avec la municipalité de Ste. Eulalie, le compte pour la brigade des incendies, lors d'un feu le 3 septembre 1949.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte s'absente.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$39.00 à la Revue L'Aviateur Montréalais, ce montant représentant l'annonce de la Cité sur une demi-page, pour six mois; une somme de \$72.00 à Monetary Time, pour une demi-page d'annonce; une somme de \$25.00 pour annonce dans le programme-souvenir de la Commission d'Assurance-Chômage, à l'occasion de l'inauguration de son nouveau local le 10 décembre prochain; une somme de \$20.00 pour une demi-page d'annonce dans le programme de la Ligue Intermédiaire de Hockey des Cantons de l'Est.

Le comité recommande que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

BENJAMIN ROBIDAS,	pour travaux au garage municipal, suivant la recommandation de l'architecte Labranche :-	\$ 24,330.43
JEAN JOLY,	pour travaux au garage municipal, suivant recommandation de l'architecte Labranche:-	236.20) 1,043.82)
ARMAND TOUPIN,	pour lampadaires au Parc Ste. Thérèse :-	3,459.50

par insertion
dans 3
publications
Le R.
M.M.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter deux (2) pompes, un réservoir de 1,000 gallons, et un réservoir de 500 gallons, pour la gasoline, le tout à être installé au nouveau garage municipal.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à acheter un set de chaînes pour les ponts du tracteur International T.D. 14.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet

Maire.

Manuel Marois

Greffier.

Le 28 novembre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 novembre 1949, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 novembre 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ces rapports soient approuvés, sauf cette résolution passée à la séance de comité du 14 novembre 1949, concernant l'annonce dans L'Aviateur Montréalais, laquelle résolution devra se lire comme suit:-

" Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$59.00 par insertion pour trois publications, à La Revue L'Aviateur Montréalais."

ADOPTÉ.

Première lecture est donnée du règlement pour proclamer résidentilles certaines rues de la Cité.

Première lecture est donnée du règlement à l'effet de consentir à la Canadian Celanese Limited un droit de servitude lui permettant de conduire ses tuyaux et lignes d'électricité sous les rues Boulevard Mercure, Mercier, Lafontaine et Mercier.

Lecture est donnée de l'avis et de la requête de la Cie Bell Telephone, en date du 18 novembre 1949, sollicitant l'approbation et la mise en vigueur de taux intérimaires jusqu'à la décision finale sur sa requête en majoration de taux, du 12 octobre 1949.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la Cité de Drummondville porte objection à cette requête du 18 novembre 1949, pour les mêmes raisons qu'elle a mentionnées dans sa résolution du 24 octobre 1949, s'opposant à la première requête de ladite compagnie. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 24 novembre 1949, suggérant à la Cité la nomination d'un gérant municipal. Le Conseil croit que cette question doit être étudiée, mais qu'elle relèvera du nouveau Conseil qui sera nommé au mois de février prochain.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce du comté de Drummond, au sujet du terrain de l'Exposition. Le Conseil décide d'ajourner la décision sur cette question après l'assemblée de la Ligue des Propriétaires, qui sera tenue au cours de cette semaine.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, en date du 17 novembre 1949, par laquelle cette Chambre déclare s'opposer à la taxe de vente de 2%.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Robert Bernard, que permission soit accordée à M. André Melançon de poser une enseigne lumineuse (Neon) en face de son restaurant, rue Hériot, à condition toutefois que cette enseigne ne soit pas à une hauteur moindre que les autres enseignes sur cette rue. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 pour une demi-page d'annonce de la Cité, dans le programme-souvenir de l'Union Régionale des Coopératives d'Habitation de la Rive Sud Inc. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement concernant le colportage et la distribution de certains livres, revues, ou circulaires, dans les rues de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le compte de M. Lucien Kirouac, pour travaux, au montant de \$120.00, soit accepté, suivant la recommandation écrite de MM. Crépeau, Côté et Lemieux, en date du 28 novembre 1949, et que le Trésorier soit autorisé à payer ladite somme. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à faire remise d'un montant de \$19,000.00 à R.E. Stewart Construction, ce montant représentant le dépôt de 10% qui avait été fait lors de la soumission pour le contrat au sujet du filtre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le Trésorier soit autorisé à faire remise d'un montant de \$1,872.70 à Canadian Ingersoll-Rand Co., ce montant représentant le dépôt de 10% qui avait été fait lors de la soumission pour le contrat au sujet du filtre. ADOPTE.

ATTENDU qu'il est maintenant officiel que le Gouvernement Fédéral du Canada projette, avec le concours des Gouvernements Provinciaux, de réaliser prochainement la route Trans-Canada, qui s'étendra de Halifax à Vancouver;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du pays et des provinces que le tracé de cette route soit le moins coûteux possible, et qu'à cette fin, cette route devrait passer sur la rive sud du fleuve St. Laurent, en suivant le tracé déjà existant de la Voie Sir Wilfrid Laurier, ~~cette voie étant défrichée et~~ ^{qui ne requiert, et dans certaines parties seulement,} ~~clôturée partout,~~ pour devenir l'une des plus belles routes d'Amérique; ^x et que, s'il fallait choisir une autre route, les Gouvernements auraient le problème de procéder à d'onéreuses expropriations, ce qui n'existe pas pour le cas de la Voie Sir Wilfrid Laurier;

x que des travaux de pavage, cette voie étant défrichée et clôturée partout;

CONSIDERANT au surplus que ladite route serait de beaucoup la plus courte entre Montréal et Québec, et qu'une fois complètement parachevée, d'après les plans déjà préparés, la Voie Sir Wilfrid Laurier réduirait à deux heures et demie le trajet entre Montréal et Québec, alors qu'il est de quatre à cinq heures par la rive nord;

CONSIDERANT que ladite Voie Sir Wilfrid Laurier élimine les obstacles ordinaires, tels que la traversée des agglomérations, à quelques villes près, la croisée des chemins de ferme et de fer;

CONSIDERANT qu'il y aurait tout avantage, pour les raisons ci-dessus mentionnées et bien d'autres, que le tracé de cette nouvelle route Trans-Canada passe par la rive sud du fleuve St. Laurent;

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin Léo Surprenant, secondé par l'échevin J.A. Savard, et unanimement résolu, que demande soit faite au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement de la Province de Québec, de s'entendre pour qu'il soit décidé que le tracé de la nouvelle route Trans-Canada suive la rive sud du fleuve St. Laurent, en passant par la grande Voie Sir Wilfrid Laurier; que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Armand Cloutier, député fédéral du comté de Drummond-Arthabaska, et à monsieur Robert Bernard, député provincial pour le comté de Drummond, avec demande d'appuy r avec instance la présente demande auprès des autorités des deux gouvernements respectifs. ADOPTE.

Son Honneur le Maire déclare qu'il s'emploiera auprès des autres municipalités importantes de la rive sud, pour faire adopter pareille résolution et faire faire pareilles démarches auprès des gouvernements.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la séance soit ajournée au 9 décembre 1949, à huit heures p.m., afin de prendre connaissance des soumissions sur la vente des obligations au montant de \$648,000.00. ADOPTE.

Pastor. inguit

Maire.

Marcel Marois

Greffier.

COMITE

Immédiatement après cette séance régulière tenue ce 28 novembre 1949, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les salaires des trois gardiens pour les patinoires dans la Cité, sous la juridiction de la L.O.T.J., jusqu'à concurrence de \$25.00 par semaine pour chaque gardien.

Le comité recommande l'engagement de M. Lucien Lafond, comme contremaître général de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande la nomination de monsieur R.D. Farley, comme agent industriel de la Cité.

Le comité autorise le Trésorier à payer une somme de \$25.00 à la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, à titre d'octroi pour leur concours d'arbres de Noël.

Le comité recommande d'accorder une augmentation de salaire de \$2.50 par semaine à M. Henri Pagé, avec effet rétroactif au 3 novembre 1949.

Le comité recommande que le salaire de M. Majorique Dionne soit porté à \$45.00 par semaine.

Le comité recommande l'engagement d'un nouveau constable pour le département de police, ce dernier devant faire auparavant son stage comme cadet.

Le comité recommande l'achat d'une horloge automatique pour poinçonner le temps, de la Cie International Business Machine, pour le prix de \$365.00.

Le comité recommande que les modifications suivantes soient faites au rôle d'évaluation, savoir:-

- | | | |
|-----------|------------------------|--|
| No. 2202, | Lorenzo Boudreau, | valeur locative portée à \$ 420. |
| No. 2203, | Delle Gladys Steven, | cette entrée devant être rayée et annulée. |
| No. 1392 | Théodore Richer, | valeur locative réduite à \$600. logement & magasin; |
| No. 2881 | J.Hormisdas Hains, | valeur locative réduite à \$420. |
| No. 2376 | Dame Napoléon Leclair, | valeur locative réduite à \$ 300. |
| No. 1541 | Albert Bazinet, | valeur locative réduite à \$300. |
| No. 2157 | Dame A. Verrier, | valeur locative réduite à \$260. |

Le comité prend connaissance de la réclamation de M. J.O. Capistran, au montant de \$119.09. Sans préjudice à ses droits, et sans reconnaître aucune responsabilité, le comité recommande qu'une offre de \$50.00 soit faite à monsieur Capistran, en règlement de tous dommages.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer à la L.O.C. et L.O.C.F. une somme de \$50.00 à l'occasion de la fête de Noël, pour chacune des paroisses de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande qu'à partir du premier décembre 1949, seuls les billets d'admission approuvés par le Trésorier de la Cité seront autorisés dans les limites de la Cité de Drummondville, lorsqu'un prix d'entrée est exigé pour tous genres de spectacles, y compris les représentations cinématographiques, concerts, danses, parties de gourets et de balle au camp, ainsi que tout autre genre de joute, patinage, boxe, lutte, foire locale et ambulante, cirque, etc., et que les propriétaires et locataires de salles ou de lieux d'amusements seront tenus d'aviser le trésorier de la Cité de la venue de tout genre d'activités payantes, quelles qu'elles soient, en donnant la date, ou les dates, le nom de l'organisateur, le genre d'attractions; à défaut de se conformer à cette directive, la responsabilité entière de toute la taxe d'amusements sera à la charge desdits propriétaires et locataires.

Le comité recommande de plus que monsieur Raoul Héroux soit nommé officiellement contrôleur et percepteur de la taxe d'amusements.

Et la séance est levée.

Gaston Ringue
Maire.

Marcel Mann
Greffier.

Le 9 décembre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 9 décembre 1949, aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 28 novembre 1949.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Lauzière, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, J.A. Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringue.

Lecture est donnée des soumissions pour la vente des obligations de la Cité, au montant de \$648,000.00, émises en vertu des règlements numéros 347, 355 et 356, lesquelles en substance se lisent comme suit:-

GEOFFRION, ROBERT & GELINAS, Inc.	\$ 97.97
dont \$ 252,500 Int. $2\frac{3}{4}\%$	1951-60
180,500. " 3 %	1961-65
215,000. " $3\frac{1}{2}\%$	1966-70

BELL, GOUINLOCK & Co.	\$ 96.76
dont \$ 252,500. Int. $2\frac{3}{4}\%$	1951-60
395,500. " $3\frac{1}{2}\%$	1961-70

L.G. BEAUBIEN & Cie	\$ 97.02
dont \$ 159,500. Int. $2\frac{3}{4}\%$	1951-57
488,500. " 3 %	1958-70

NESBITT, THOMPSON Co.	\$ 96.70
dont \$ 252,500. Int. $2\frac{3}{4}\%$	1951-60
395,500. " 3 %	1961-70

BANQUE CANADIENNE NATIONALE	\$ 97.16
pour \$ 648,000. à 3 %	

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la soumission de BELL, GOUINLOCK & Co., soit

acceptée à la condition toutefois qu'elle soit acceptée par la Commission Municipale, et qu'au cas où elle ne le serait pas, la soumission soit accordée à la firme qui sera recommandée par la Commission Municipale, comme étant le soumissionnaire le plus avantageux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le greffier écrive au Ministère de la Santé, afin que ce dernier fasse de nouveau enquête sur le goût de phénol ou autre substance désagréable que l'on trouve dans l'eau de l'aqueduc; la Cité demanderait avec instance auprès du Ministère qu'une enquête minutieuse et approfondie soit faite afin de dépister ce mauvais goût et y remédier, et cela dans les huit jours de la date des présentes, sinon que le Ministère nous indique le nom de personnes compétentes pour diriger cette enquête. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$125,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$125,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1950. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1950, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$125,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que la Cité de Drummondville souscrive la somme de \$75.00 à l'Hospice du Christ-Roi, à Nicolet, à l'occasion de la fête de Noël, pour les orphelins de notre Cité actuellement dans cette institution. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le 26 décembre 1949 soit déclaré fête civique, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer ce jour "fête civique." ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Niquet *Marcellus*
Maire. Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière ajournée à ce jour, 9 décembre 1949, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions à différentes compagnies ou personnes de la Cité, pour la vente de l'huile à chauffage à la Cité.

Le comité recommande que les lampes suivantes soient posées:-

*le 2
janvier
1950
M.
G.R.*

- 1 lampe de 300 watts sur la rue Cockburn, entre Hériot et Brock;
 1 " " le Boulevard St. Joseph, près de la rue St. Georges;
 1 " " la rue Brock, vis-à-vis les propriétés de MM. Rousseau
 et Comtois;
 3 lampes sur le Centre Civique;
 1 lampe sous le viaduc de la rue Cockburn.

Le comité recommande que la valeur locative du logement de
 M. Charles Lupien, rue St. Georges, soit réduite à \$300.00; no. du rôle 191;
 de Raoul Côté, rue Celanese, soit réduite à \$240.00, no. du rôle 1577;
 de J. Robert Noël, " " " " à \$240.00, no. du rôle 1578;
 de Hector St. Cyr, " " " " à \$240.00, no. du rôle 1579;
 et que le rôle d'évaluation soit modifié en conséquence.

Le comité recommande que le système d'égout soit installé
 sur une longueur de 250 pieds, sur la rue Brock, de la rue Adhemar à la
 rue Des Peupliers.

† Le comité recommande que le maire et le greffier soient
 autorisés à signer les contrats avec MM. G. Veilleux, Lucien Larocque,
 Paul Corriveau, pour une cession gratuite de terrain de 5 pieds, pour
 l'élargissement de la rue Brock, dans le quartier Ouest.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet *Marcelline*
 Maire. Greffier.

Le 12 décembre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce
 12 décembre 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil,
 cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règle-
 ment no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau,
 Oscar Pélissier, Dr. Antoine Turcotte, Antoine Niquet, Emile Lauzière,
 J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le
 Maire M^r. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée,
 ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres
 du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière
 tenue le 28 novembre 1949, de son ajournement au 9 décembre 1949, ainsi
 que des rapports des comités tenus les 28 novembre et 9 décembre 1949.
 Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Antoine
 Niquet, que ces rapports soient approuvés, sauf la résolution du 9 décembre
 1949, concernant la vente des obligations à Bell, Gouinlock & Co., cette
 vente devant être adjugée par la Cité de Drummondville, suivant la recomman-
 dation de la Commission Municipale de Québec, à la firme Geoffrion, Robert

& Gélinas, Inc., ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St. Simon de Drummond, en date du 9 décembre 1949, se plaignant du mauvais goût de l'eau. Le greffier est chargé de répondre que la Cité prend les mesures nécessaires pour remédier à cette plainte.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Théo.J. Lafrenière, ingénieur en chef, du Ministère de la Santé, en date du 10 décembre 1949, recommandant la nomination d'un technicien à l'usine de filtration de la Cité.

Lecture est donnée d'une résolution de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, en date du 5 décembre 1949, s'opposant à la taxe de vente.

Lecture est aussi donnée d'une résolution de la Ligue des Locataires du Grand Drummondville, en date du 27 novembre 1949, s'opposant à la taxe de vente.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre des Transports, avisant la Cité qu'elle devra adresser une requête formelle à la Commission des Transports, si elle désire la construction d'un viaduc à Drummondville. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antoine Niquet, que le greffier écrive au Ministre des Transports pour lui faire connaître que la Cité de Drummondville est toujours intéressée à la solution de ce problème, mais qu'elle ne peut s'engager dans cette construction sans en connaître à l'avance tous les détails, et le montant approximatif, aussi exact que possible, des dépenses que la Cité devra encourir à ce sujet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$29,065.04 au compte budget, et de \$43,703.99, au compte capital. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le compte de Tunnel Excavators Ltd, au montant de \$3,777.90, au sujet de la construction d'égoûts sur les rues Lowring et Gobeil, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 368, déclarant certaines rues résidentielles. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ce règlement soit approuvé. ADOPTE. L'échevin J.A. Savard se déclare dissident.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Trésorier soit autorisé à verser, à titre d'octroi, à L'Homme Libre et à La Parole, une somme équivalente à celle de l'an passé, pour les souhaits de Noël et du Jour de l'An du Conseil de la Cité. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Justus Niquet
Maire.

Marcel Hamis
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 décembre 1949, tous les échevins siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Après avoir étudié de nouveau le règlement concernant certaines rues résidentielles, et qui vient d'être adopté par le Conseil, "le comité recommande que ce règlement no. 368 ne soit pas publié immédiatement, et qu'auparavant une enquête soit faite auprès des propriétaires et résidents du Boulevard Mercure, afin de connaître leur opinion sur cette question."

abrogé
voir
résol.
27/12/49.

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Manuel Marin
Greffier.

Le 27 décembre 1949.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 27 décembre 1949, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière séance régulière tenue le 12 décembre 1949, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que ces rapports soient approuvés, sauf cette partie des minutes du comité du 12 décembre 1949, "recommandant que le règlement no. 368 ne soit pas publié immédiatement, et qu'auparavant une enquête soit faite auprès des propriétaires et résidents du Boulevard Mercure, afin de connaître leur opinion sur cette question", cette partie des minutes du comité du 12 décembre 1949 étant par les présentes abrogée. Sur cette question, l'échevin J.A. Savard se déclare dissident. ADOPTE.

Son Honneur le Maire fait, séance tenante, une déclaration au sujet de la grève de la Holtite Rubber Co. Il se dit heureux du règlement de cette grève, et il souligne le bon esprit des ouvriers, et spécialement leur esprit de justice. Il adresse ses félicitations au Syndicat et à la Compagnie, et surtout au négociateur effectif, M. Robert Bernard, M.A.L., échevin de la Cité, qu'il remercie tant au nom des membres du Conseil, qu'en son nom personnel.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les modifications suivantes soient faites au garage municipal :-

- a) Poser un escalier en fer, dans la tour;
- b) Installer un système pour pendre les boyaux d'arrosage, semblable à celui existant à l'Hôtel de Ville;
- c) Installer dans la tour une plateforme en fer;

et que l'entrepreneur demande des soumissions pour ces installations, et que la soumission soit attribuée par l'entrepreneur au plus bas soumissionnaire; ces prix étant cependant sujets à vérification et approbation par le Conseil de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par l'échevin Léo Surprenant, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, et que la liste des électeurs soit corrigée en conséquence, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
20	✓ Donat Demers	Charles DeSerres	P. 26, Quartier Nord
28	✓ Dame Rosaire Ledoux	Dame Simon Rodrigue	P.1 " "
2110	✓ Onil Ally	James Valentine	50-396 " Est
4549	✓ Roland Leduc	Laurent Rajotte	(162b-59,
4796	do	do	(166b-1
4718	do	do	(162b-199,
4800	do	do	(166b-5 St. Pierre
3882	✓ J. Albert Corriveau	André Janelle	156-208 "
3883	✓ J. Albert Corriveau	Elphège Leclerc	156-209 "
3884	✓ J. Albert Corriveau	J. Paul Desfossés	156-210 "
1940	✓ Cité de Drummondville	Donat Bourgeois	(50-(1 à 7 incl.)
	l'évaluation de \$10,000. devenant non imposable.		(52-64
652	✓ Wilfrid Vandal	Dame Wilfrid Vandal	(p.39 Ouest
3426	do	do	(141-55a Est
3345	✓ Dame Alexandre Simoneau	Roméo Simoneau	(554, 555) Est

ADOPTE.

L'échevin Dr. Antoine Turcotte entre, et prend son siège.

Première lecture est donnée du règlement concernant la distribution de circulaires, annonces, prospectus, et autres imprimés, dans les limites de la Cité de Drummondville.

L'échevin Robert Bernard donne avis de motion d'un règlement à l'effet de donner le nom de rue Marier à une rue située dans la Cité de Drummondville, étant parallèle à la rue Marler, sur l'ancien terrain de la Drummondville Golf & Country Club, allant à la rivière.

Lecture est donnée d'une liste de comptes, au total de \$9,345.70 au compte budget, et de \$6,059.27 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.A. Savard, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR:-

Compte final concernant l'usine de filtration:-

A. & R. Bolduc	\$ 1,954.03
Origène Bolduc	1,430.45
R.E. Stewart Construction Co.	25,058.95

Compte concernant le garage municipal :-

Benjamin Robidas	\$ 13,673.60
Irénée Bonin	459.67

Compte re: impression d'obligations:-

J.B. Deschamps Inc.	855.45
---------------------	--------

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Dr. Antoine Turcotte, que le rôle de perception de taxes pour l'année 1949, tel que préparé par le Trésorier de la Cité, soit homologué. ADOPTE.

Lecture est donnée du rapport du compte de l'Assurance Patronale, en date du 27 décembre 1949, indiquant un surplus pour l'année 1949, au montant de \$3,641.43.

Et la séance est levée.

Gaston Rioulet
Maire.

Marcel Marin
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 décembre 1949, tous les échevins siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Lecture est donnée du rapport financier de l'O.T.J., au sujet des dépenses que cette association a faites sur le Centre Civique. Le comité recommande qu'un vote de félicitations soit adressé à l'O.T.J. pour sa bonne administration.

Lecture est donnée des soumissions des diverses compagnies et personnes, pour la fourniture de l'huile à chauffage à la Cité de Drummondville. Le comité recommande que la Cité achète l'huile de ces vendeurs, suivant un système de rotation mais au prix fixé dans leurs soumissions.

Le comité recommande que le compte de M. R.D. Farley, agent industriel de la Cité, au montant de \$131.42, soit accepté et que le Trésorier soit autorisé à le payer.

Le comité recommande que le compte de M. Conrad Joyal, au montant de \$448.71, pour réparations à l'édifice occupé par la Sylvania Electric, soit accepté et payé.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Pierre Allard, pour lui demander de bien vouloir desservir le quartier Nord, devant les nombreuses plaintes que le Conseil a reçues, à l'effet que les vidanges ne sont pas enlevées dans ce quartier, et qu'à défaut par M. Allard de se soumettre au règlement de la Cité et à son contrat, la Cité se verra dans l'obligation de demander la résiliation de son contrat.

Le comité recommande que la Cie Bell Telephone soit autorisée à faire une entrée double pour le téléphone du département de police.

Le comité recommande que le compte de la Province of Quebec Lawn Tennis Association, au montant de \$9.00, soit accepté et payé.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à Dame Joseph Cardin la somme de \$5.00, pour dégelage fait le 5 février 1948.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à charger au compte "Surplus accumulés" :-

- a) une somme de \$2,550.00,¹ perte que la Cité a faite sur le règlement du feu de la Brompton Pulp Co.
- b) une somme de \$7,667.11,¹ dépenses pour l'entretien et l'amélioration de l'immeuble occupé par la Sylvania Electric, propriété de la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à charger au compte du "Tracteur" une somme de \$4,000.00,¹ représentant le coût du fardier, ce dernier étant considéré comme accessoire du tracteur.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité, un montant de \$2,016.00,¹ suivant la liste déposée séance tenante par le Trésorier; cette liste comprenant les licences de commerce qui doivent être annulées suivant enquête faite par le bureau du Trésorier de la Cité.

Le comité recommande que M. Elphège Simoneau soit engagé comme commis au garage municipal, au salaire de \$42.00 par semaine.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour la vente de la balance publique dont la Cité se servait sur la place du vieux marché, ainsi que pour le stoker usagé qui était à l'Hôtel de Ville.

Voir résol. Le comité recommande que la Cité de Drummondville fasse cadeau à la du 9 jan-nouvelle paroisse de St.Charles, de la cloche qui était placée sur la vieille vier 1950tour. (cloche prêtée seulement.)

Le comité recommande, sur la suggestion de M. Lafond, contremaître de la Cité, que le salaire des employés suivants soit augmenté comme suit :-

<u>Noms</u>	<u>Taux actuel</u>	<u>Augmenté à</u>
P.E. Champagne	\$ 0.65	\$ 0.70
R. Lemieux	0.70	0.73
N. Grégoire	0.60	0.65
E. Lafond	0.80	0.85
E. Forcier	0.65	0.70
G. Lemay	0.60	0.65
M. Godin	0.60	0.65
W. Lemay	0.60	0.65
L. Pinard	0.75	0.80
R. Lefebvre	0.60	0.65
A. Turcotte	0.60	0.70
J. Cournoyer	0.60	0.65
X. Martel	0.60	0.65
N. Dumont	0.60	0.65
C. Bernier	0.65	0.70
A. Boulanger	0.60	0.65

Et la séance est levée.

Gaston Ringuet
Maire.

Raoul Hérroux
Greffier.

Le 5 janvier 1950.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 5 janvier 1950, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil,

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Léo Corriveau, Oscar Péliissier, Antoine Niquet, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Léo Surprenant, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Gaston Ringuet.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

En l'absence du greffier, M. Raoul Hérroux, trésorier de la cité, le remplace.

Lecture est donnée de l'ordonnance no. 4108 de la Régie des Services Publics, au sujet de l'entente pour l'opération du filtre, pour les municipalités de Ville St. Joseph, St. Jean Baptiste et St. Simon avec La Cité de Drummondville, ordonnance en date du 30 décembre 1949.

Son Honneur le Maire fait la lecture du bail déjà signé par H. & R. Arms Ltd, pour l'occupation de l'étage supérieur du nouveau garage municipal, au prix de \$9,900. par année.

Il est proposé par l'échevin Antoine Niquet, secondé par